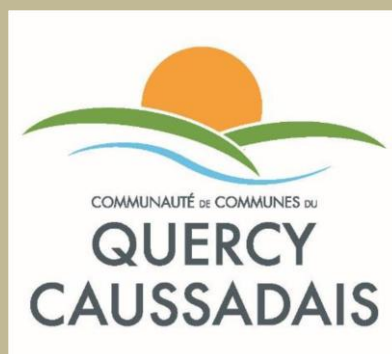


2026

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE



SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
CONTEXTE ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL.....	4
CONTEXTE ÉCONOMIQUE NATIONAL.....	5
CONTEXTE NATIONAL ET COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.....	6
EN QUERCY CAUSSADAIS	8
RETROSPECTIVE	10
Résultat 2025.....	11
LA CCQC ET SES ENJEUX TRANSVERSAUX.....	21
Perspectives d'évolution fonctionnement	50
Perspectives d'évolution investissement.....	54
INVESTISSEMENT PROSPECTIVES	56
LE TOURISME	58
LE SPANC	61
STRUCTURATION DES RESSOURCES HUMAINES ET EVOLUTION PREVISIONNELLE.....	64
ANNEXES GRAPHIQUE ET LEXIQUE	73

INTRODUCTION

Le Conseil Communautaire est appelé à organiser son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin de discuter des grandes lignes du budget primitif à venir, conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Ce débat est obligatoire et doit se tenir dans les deux mois précédant l'adoption du budget primitif. L'article 107 de la Loi NOTRe du 7 août 2015 a déjà renforcé les exigences de transparence en matière budgétaire. De plus, la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 (LPFP) introduit de nouvelles règles concernant le DOB.

Le II de l'article 13 précise que, lors du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité ou groupement de collectivités doit présenter ses objectifs relatifs :

1. À l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, selon la comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
2. À l'évolution du besoin de financement annuel, calculé comme la différence entre les emprunts contractés et le remboursement de la dette. Ces éléments doivent inclure à la fois le budget principal et les budgets annexes.

À l'occasion du DOB 2026, le Président doit présenter un rapport détaillant les orientations budgétaires en matière de dépenses et de recettes, les engagements pluriannuels envisagés, la gestion de la dette ainsi qu'une présentation de la structure des effectifs et des dépenses de personnel (évolution prévisionnelle, rémunération, durée effective du travail). Ce rapport fera l'objet d'un débat, lequel sera formalisé par une délibération spécifique. Cette délibération sera ensuite transmise au représentant de l'État.

Conformément à l'article L2312-1 du CGCT, le rapport est communiqué par le Président de la Communauté de communes aux maires des communes membres dans un délai de 15 jours après son examen par le Conseil Communautaire. Il est également transmis à l'autorité préfectorale, mis à disposition du public au siège de la Communauté de communes, et publié, notamment sur le site Internet de l'établissement, dans les 15 jours suivant la tenue du débat.

Le DOB permet de présenter à l'assemblée les orientations budgétaires qui précèdent l'élaboration du budget primitif, en tenant compte du contexte national et international, tout en informant sur la situation financière de la Communauté de communes et les perspectives budgétaires. Il permet également de mettre en lumière les actions déjà engagées. Le document à suivre abordera les points suivants :

- Le contexte socio-économique et l'environnement général,
- L'analyse de la situation financière et fiscale de la Communauté de communes, avec des données et ratios clés sur la fiscalité et l'endettement,
- Les éléments prospectifs.

CONTEXTE ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL

L'année 2025 s'inscrit dans un contexte de croissance mondiale modérée, dans un environnement économique marqué par des incertitudes géopolitiques, financières et climatiques persistantes. Selon les principales institutions internationales, la croissance mondiale s'est établie autour de 3,1 à 3,2 %, un niveau proche de celui observé en 2024, mais inférieur aux moyennes de long terme d'avant-crise sanitaire.

Cette dynamique traduit une résilience globale de l'économie mondiale malgré le maintien de conditions financières encore restrictives, la fragmentation des échanges internationaux et la persistance de tensions géopolitiques. Elle masque toutefois des disparités importantes entre zones géographiques.

En 2025, les économies avancées ont enregistré une croissance globalement faible, autour de 1,5 %. Les États-Unis ont conservé une activité relativement dynamique, soutenue par la consommation des ménages et un marché du travail encore robuste, bien qu'un ralentissement progressif ait été observé en fin d'année. En Europe, la croissance est restée plus atone, freinée par la faiblesse de l'investissement et les effets différés du resserrement monétaire.

Les économies émergentes et en développement ont affiché une croissance plus soutenue, légèrement supérieure à 4 %, mais en ralentissement par rapport aux années précédentes, reflétant à la fois la bonne tenue de certaines grandes économies asiatiques et les fragilités persistantes de plusieurs pays.

Sur le plan des prix, l'année 2025 a confirmé la poursuite du mouvement de désinflation engagé depuis 2023, sous l'effet de la normalisation des prix de l'énergie et de l'apaisement des tensions sur les chaînes d'approvisionnement. Cette baisse est toutefois restée inégale selon les pays et les secteurs, l'inflation des services demeurant élevée dans plusieurs économies avancées.

Les perspectives pour 2026 s'inscrivent dans la continuité de cette trajectoire, avec une croissance mondiale attendue entre 2,9 % et 3,1 %. Cette évolution repose sur l'hypothèse d'un assouplissement progressif et prudent des conditions financières, sans retour à un environnement monétaire accommodant à court terme.

Aux États-Unis, la croissance devrait continuer à se modérer, tandis que la zone euro connaîtrait une reprise progressive mais fragile. En Chine, le ralentissement structurel se poursuivrait, alors que l'Inde resterait un moteur majeur de la croissance mondiale.

Malgré ce scénario central relativement stable, les perspectives demeurent entourées de risques significatifs liés aux tensions géopolitiques, à l'endettement élevé de certaines économies et à l'intensification des événements climatiques extrêmes.

L'année 2026 s'inscrit ainsi dans un environnement économique durablement contraint, appelant à une vigilance accrue dans la conduite des politiques publiques, notamment budgétaires.

Sources : FMI – World Economic Outlook (octobre 2024 et avril 2025), OCDE, Banque mondiale.

CONTEXTE ÉCONOMIQUE NATIONAL

En France, l'année 2025 prolonge une dynamique de croissance modérée engagée en 2024. Après une progression limitée en début d'année, l'activité économique a bénéficié d'un soutien ponctuel au troisième trimestre, notamment lié aux Jeux olympiques et paralympiques. La consommation des ménages a montré des signes de reprise, tandis que l'investissement des entreprises est resté en retrait, traduisant une prudence persistante face aux incertitudes économiques et géopolitiques.

Sur le plan institutionnel et budgétaire, la préparation de l'exercice 2026 s'inscrit dans un contexte particulier. En l'absence d'adoption du projet de loi de finances pour 2026 dans les délais constitutionnels, l'État est placé sous le régime d'une loi spéciale. Ce dispositif transitoire permet d'assurer la continuité de l'action publique et du fonctionnement des services publics, sur la base d'une reconduction à l'identique des crédits du budget de l'année N-1, sans ouverture de crédits nouveaux ni mise en œuvre de politiques budgétaires nouvelles.

Ce cadre reductif implique une gestion strictement encadrée des finances publiques en début d'exercice, limitant les marges de manœuvre budgétaires de l'État et différant les arbitrages financiers structurants dans l'attente de l'adoption d'un budget complet.

Sur le plan des finances publiques, l'exercice 2025 s'inscrit par ailleurs dans la continuité d'une dégradation observée en 2024, avec un déficit public élevé, résultant d'une dynamique de recettes insuffisante et d'une progression soutenue des dépenses publiques.

L'inflation a poursuivi sa décrue en 2025, passant sous le seuil de 2 %, favorisant une amélioration progressive du pouvoir d'achat, soutenue par la hausse des salaires. En revanche, le marché du travail demeure fragile, avec une remontée attendue du taux de chômage, en lien avec la faiblesse de la croissance et la prudence des entreprises en matière d'investissement.

Dans ce contexte, le cadre macro-économique national pour 2026 demeure fortement contrainte. Les orientations budgétaires à venir devront s'inscrire dans une trajectoire de redressement progressif des comptes publics, associant maîtrise des dépenses, ajustement des recettes et stabilisation de la dette publique à moyen terme.

Il en résulte, pour l'ensemble des administrations publiques, y compris les collectivités territoriales, un environnement de ressources durablement contraintes, appelant à une vigilance accrue en matière de soutenabilité financière, de priorisation des politiques publiques et de gestion des équilibres budgétaires.

CONTEXTE NATIONAL ET COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le projet de loi de finances pour 2026 s'inscrit dans une trajectoire nationale de redressement des finances publiques, visant à contenir le déficit et la progression de la dette de l'État. Dans ce cadre, les collectivités territoriales sont à nouveau associées à l'effort budgétaire national, après plusieurs exercices marqués par une relative stabilité des concours financiers de l'État.

Après débats parlementaires et arbitrages gouvernementaux, l'effort net demandé aux collectivités en 2026 est évalué, selon les analyses consolidées, entre 2 et 2,5 milliards d'euros, soit un niveau inférieur aux hypothèses initiales, mais néanmoins significatif dans un contexte de charges structurelles dynamiques pour le bloc local.

En 2025, un mécanisme de lissage conjoncturel des recettes fiscales (Dilico) avait été instauré, pour un montant global d'environ 1 milliard d'euros, réparti entre le bloc communal, les départements et les régions.

En 2026, ce dispositif est reconduit mais avec des modalités ajustées :

- le montant global est ramené à environ 740 millions d'euros ;
- la contribution est concentrée sur les régions, les départements et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ;
- les communes seraient exonérées du prélèvement, sous réserve de confirmation définitive dans la loi promulguée ;
- les modalités de reversement sont assouplies, avec un étalement dans le temps et une part fléchée vers la péréquation.

Cette évolution marque une volonté de recentrage de l'effort sur les niveaux disposant des masses financières les plus importantes, tout en limitant l'impact direct sur les budgets communaux.

En 2025, la DGF s'est établie à un niveau global d'environ 27,4 milliards d'euros. Pour 2026, la DGF est annoncée comme maintenue à son niveau de 2025, sans mécanisme d'indexation automatique sur l'inflation. Cette stabilité nominale implique, en pratique, une érosion relative du pouvoir de financement des collectivités, dans un contexte de hausse tendancielle des charges (énergie, prestations, masse salariale, normes).

Les crédits de la mission « Relations avec les collectivités territoriales » connaissent en 2026 :

- une baisse des autorisations d'engagement par rapport à 2025, traduisant une capacité plus contrainte à engager de nouveaux projets ;
- une quasi-stabilité des crédits de paiement, permettant toutefois d'assurer la continuité des opérations déjà lancées.

Les dotations d'investissement (DETR, DSIL, DPV, DSID) sont globalement maintenues en enveloppe, mais leur mobilisation reste fortement dépendante des priorités préfectorales et du calendrier d'instruction.

Le Fonds vert demeure un outil central de soutien à l'investissement local en matière de transition écologique. Toutefois, les documents budgétaires font apparaître des présentations contrastées entre les autorisations d'engagement et les crédits de paiement, invitant à une approche prudente dans les prévisions. Pour les collectivités, l'enjeu principal réside dans la maturité des projets présentés et la sécurisation des calendriers de versement.

Plusieurs mesures impactent les recettes fiscales et compensations en 2026 :

- ajustement de la compensation liée aux locaux industriels, avec un coefficient minoré, susceptible de réduire les recettes des territoires à forte implantation industrielle ;
- poursuite des minorations de certaines dotations de compensation (notamment DCRTP) ;
- report de la révision des valeurs locatives des locaux d’habitation et décalage de certaines actualisations, ce qui limite les variations brutales de bases mais retarde également certains effets de dynamisation fiscale.

Le PLF 2026 prévoit une évolution défavorable du régime du FCTVA pour certaines opérations, notamment celles réalisées en régie, qui ne seraient plus éligibles dans les mêmes conditions. Cette mesure a un impact direct sur le coût net des investissements et sur les plans de financement, en particulier pour les collectivités recourant largement à la régie pour leurs travaux.

Malgré un cadre global contraint, plusieurs dispositions sont mises en avant comme des mesures d’accompagnement :

- exonération annoncée des communes du dispositif Dilico en 2026 ;
- assouplissement des modalités de reversement du Dilico, limitant l’effet de trésorerie à court terme ;
- renforcement des dispositifs de soutien aux départements en difficulté financière ;
- maintien des grands outils d’investissement de l’État (DETR, DSIL, Fonds vert), même dans un cadre budgétaire resserré.

Pour le bloc communal et, plus particulièrement, pour une intercommunalité comme la Communauté de communes du Quercy Caussadais, le PLF 2026 appelle plusieurs points de vigilance et de pilotage.

En fonctionnement :

- la stabilité de la DGF, sans revalorisation, conjuguée à la progression mécanique des charges, renforce la nécessité de préserver l’épargne brute ;
- l’exposition éventuelle au dispositif Dilico pour les EPCI à fiscalité propre impose d’intégrer un scénario prudent dans les prévisions 2026, en tenant compte du calendrier de reversement.

En recettes fiscales :

- l’impact potentiel des ajustements liés aux locaux industriels doit être apprécié au regard de la structure économique du territoire ;
- les reports de révision des valeurs locatives apportent de la visibilité à court terme, mais limitent toute dynamique spontanée des bases.

En investissement :

- la sécurisation des plans de financement devient prioritaire, notamment au regard de l’évolution du FCTVA et de la sélectivité accrue des dotations d’investissement ;

Sources : Banque de France, Cour des comptes, AMF, Légifrance, presse spécialisée.

EN QUERCY CAUSSADAIS

En 2025, la Communauté de communes du Quercy Caussadais compte 20 434 habitants au sens de la population légale INSEE. Les dynamiques résidentielles récentes traduisent une attractivité réelle, avec une population estimée autour de 20 900 à 21 000 habitants.

Le territoire présente une stabilité démographique globale, portée notamment par l'accueil de retraités et de familles, dans un contexte de vieillissement marqué de la population. Cette évolution génère des enjeux structurants en matière de santé, de mobilités, d'habitat et de services à la personne, tout en nécessitant le maintien d'une offre adaptée aux familles et aux jeunes.

Le parc de logements demeure relativement stable mais se caractérise par un taux de vacance proche de 11 %, constituant un enjeu majeur pour l'attractivité résidentielle et la revitalisation des centres-bourgs.

L'économie locale repose sur une diversité de secteurs mais reste dominée par les très petites entreprises, plus exposées aux aléas conjoncturels. Le marché de l'emploi demeure fragile, avec un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale et des fragilités sociales persistantes, illustrées par un revenu médian modeste et un taux de pauvreté élevé.

L'analyse financière issue de l'Observatoire 2025 basée sur les données 2024 met en évidence des situations communales contrastées, marquées par une polarisation financière autour de Caussade et des fragilités plus prononcées dans certaines communes secondaires et rurales. Ces éléments constituent un éclairage objectif des capacités financières locales et non un jugement de gestion.

Profil communal	Revenu moyen / hab.	Potentiel financier / hab.	Épargne brute	Investissement	Endettement / désendettement	Lecture stratégique
Moyenne Tarn-et-Garonne	14 457 €	896 €	18,1 % RRF	Référence par strate	Désendettement moyen : 4,7 ans	Situation globale saine mais contrastée selon la taille des communes
Caussade	Supérieur à la moyenne	Supérieur à la moyenne	Très élevée (23,1 %)	Très élevé (≈ 5,3 M€)	Dettes élevées (1 690 €/hab.) mais soutenable	Locomotive territoriale : forte capacité d'investissement, vigilance sur la dette
Septfonds	Inférieur à la moyenne	Faible	Faible (≈ 9,3 %)	Faible (≈ 390 k€)	Désendettement long (≈ 9,7 ans)	Commune fragilisée, marges financières très limitées
Bourgs intermédiaires (Réalville, Montpezat, Molières, Puylaroque)	Légèrement inférieur à la moyenne	Faible à moyen (550–700 €)	Variable mais contrainte	Modéré (300–800 k€)	Désendettement maîtrisé (3 à 6 ans)	Rôle structurant mais faible capacité d'autofinancement
Communes rurales (< 1 000 hab.)	Souvent inférieur à la moyenne	Faible (< 700 €)	Faible à modérée	Très limité	Endettement faible	Dépendance forte aux subventions pour investir

DELIBERATIONS 2025 ET AXES DU PROJET DE TERRITOIRE

Axe du projet de territoire	Finalité	Délibérations 2025 - principales
Axe 1	Dynamiser l'économie locale et l'emploi	- Développement économique : aide à l'immobilier d'entreprise (A2MS à Réalville ; Résidence du Chapeau à Caussade) - Convention Région / GAL Midi-Quercy : aides économiques (LEADER) - Tourisme : plan d'actions tourisme durable 2025-2026 Office de tourisme : classement, tarification, budgets et décisions modificatives - Maison des vins / Bureau d'information touristique Quercy Généreux : plan de financement du poste d'animateur et médiateur culturel (LEADER)
Axe 2	Aménager un territoire équilibré et maîtrisé	- Fonds de concours aux communes (plusieurs communes bénéficiaires sur l'exercice) - Déploiement des points d'apport volontaire (PAV) - Lecture publique : aménagement de l'ancien lycée Jean-Louis Étienne - Médiathèque de Puylaroque : fin de mise à disposition du bâtiment - Conventions foncières et mises à disposition de terrains Gens du voyage : aire de grand passage ; gestion et scolarisation
Axe 3	Accélérer la transition écologique et agricole	- Déchets : rapports annuels ; organisation du service ; déploiement PAV - Ordures ménagères : acquisition d'un camion - SPANC : rapport annuel prix et qualité du service - Rénovation énergétique / mise en conformité d'équipements communautaires (Montpezat-de-Quercy) - GEMAPI : ouvrages, conventions, transferts de propriété ; systèmes d'endiguement
Axe 4	Renforcer les services, la solidarité et le lien social	- Pôle petite enfance : validation APD ; schéma de maintien et de développement de l'offre - Petite enfance : reprise en régie partielle de l'entité Chapi-Chapeau ; avenants et conventions - Subventions aux associations - Politique éducative : intervenants en temps scolaire ; RASED - Culture : école de musique (conventions) ; actions culturelles et lecture publique - Santé / prévention : Addictions France ; UDAF ; lutte contre la non-décence des logements - Égalité et prévention : rapport égalité femmes-hommes ; dispositif AVDHAS
Transversal	Pilotage, gouvernance et cadre stratégique	- Comptes de gestion, comptes administratifs et affectations de résultats (budget principal, SPANC, Office de tourisme) - Débat d'orientations budgétaires 2025 - Budgets primitifs 2025 et décisions modificatives Fiscalité : taux des taxes et TEOM ; FPIC - Ressources humaines : créations/suppressions d'emplois ; apprentissage ; RIFSEEP ; frais de déplacements - Projet de territoire de la CCQC 2025-2035

RETROSPECTIVE

Résultat 2025

[illegible]

DEPENSES ET RECETTES FONCTIONNEMENT 2025

Les dépenses de fonctionnement **hors opération d'ordre** de la Communauté de communes du Quercy Caussadais s'élèvent en 2025 à **9 276 414.65 €**, pour des recettes de fonctionnement **hors opération d'ordre également et hors excédent** de **10 234 138.67€**, dégageant un **une épargne brut positif de 957 724.02 €**, renforcé par le report de l'excédent antérieur qui nous amènes à un solde excédentaire de **4 483 348.34€**.

Ces dépenses recouvrent principalement :

- l'entretien courant du patrimoine intercommunal (bâtiments, équipements sportifs, culturels et techniques),
- les achats de fournitures et prestations de services,
- les charges de personnel et frais assimilés,
- les subventions et participations aux associations et partenaires,
- les contributions obligatoires (syndicats, SDD, DSP),
- ainsi que les charges financières liées aux emprunts en cours.

Sur le plan analytique, l'exécution 2025 est marquée par :

- une baisse des charges à caractère général (chap. 011), de 5% par rapport à N-1 dont les principales dépenses sont notamment liées à l'énergie, aux carburants, à l'entretien, aux prestations externalisées et aux études,
- les charges de personnel stabilisées à hauteur de 1% en augmentation par rapport à N-1, intégrant les effets des ajustements ciblés d'effectifs (petite enfance, culture, social),

Les recettes de fonctionnement atteignent **10 234 138.67 €**, niveau historiquement élevé, porté par plusieurs leviers :

- les produits des services, du domaine et des ventes diverses (chap. 70), issus notamment :
- des régies (petite enfance, école de musique, équipements),
- des refacturations de services (ADS, mises à disposition),
- de la valorisation de certains flux (déchets, prestations techniques),
- les impôts et taxes,

Les dotations, subventions et participations, incluant :

- les financements CAF,
- les subventions départementales et régionales,
- les fonds européens (FSE notamment),

À noter, conformément à la nomenclature M57, les **refacturations de frais de personnel entre budgets** sont désormais enregistrées en produits (chap. 70), ce qui améliore la lisibilité économique des services rendus, sans modifier l'équilibre réel.

	dépenses de fonctionnement	2021		2022		2023		2024		2025	
Chapitre	Désignation	Budget	réalisé	Budget	réalisé	Budget	réalisé	Budget	réalisé	Budget	réalisé
011	Charges à caractère général	2 144 715,00 €	1 480 965,62 €	1 928 829,00 €	1 727 228,53 €	2 284 053,00 €	1 802 800,86 €	2 582 969,00 €	1 936 833,41 €	2 413 425,00 €	1 853 098,81 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 166 235,00 €	3 114 830,51 €	3 156 435,00 €	3 139 312,30 €	3 417 664,00 €	3 330 965,11 €	3 824 292,00 €	3 682 435,73 €	3 745 281,00 €	3 732 682,67 €
014	Atténuations de produits	81 000,00 €	79 014,00 €	51 000,00 €	39 959,00 €	51 019,00 €	51 019,00 €	681 023,00 €	674 535,00 €	767 786,00 €	662 484,00 €
65	Autres charges de gestion courante	2 950 236,00 €	2 804 357,01 €	2 945 142,00 €	2 790 469,90 €	2 691 859,00 €	2 677 927,79 €	3 034 466,00 €	2 675 592,15 €	3 185 408,00 €	2 849 443,59 €
66	Charges financières	799 132,00 €	178 349,84 €	173 083,50 €	173 082,90 €	428 214,50 €	210 446,50 €	651 173,00 €	197 632,32 €	484 576,00 €	172 080,81 €
67	Charges exceptionnelles	518 301,00 €	6 825,53 €	12 403,00 €	12 402,55 €	40 791,00 €	40 357,87 €	200,00 €	0,00 €	200,00 €	0,00 €
68	Dotations provisions semi-budgétaires	500,00 €	0,00 €	500,00 €	0,00 €	6 030,00 €	141,86 €	415 941,00 €	7 940,69 €	345 000,00 €	6 624,77 €
022	Dépenses imprévues	600 000,00 €	0,00 €	301 503,50 €	0,00 €	530 532,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	TOTAL DEPENSES REELLES (hors opération d'ordre)	10 260 119,00 €	7 664 342,51 €	8 568 896,00 €	7 882 455,18 €	9 450 162,50 €	8 113 658,99 €	11 190 064,00 €	9 174 969,30 €	10 941 676,00 €	9 276 414,65 €
023	Virement à la section d'investissement	658 240,00 €	0,00 €	2 598 533,00 €	0,00 €	2 041 800,00 €	0,00 €	2 448 000,00 €	0,00 €	2 300 000,00 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	357 100,00 €	357 078,54 €	384 344,00 €	393 179,32 €	421 662,00 €	421 660,27 €	450 000,00 €	394 980,80 €	450 000,00 €	390 823,01 €
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	11 275 459,00 €	8 021 421,05 €	11 551 773,00 €	8 275 634,50 €	11 913 624,50 €	8 535 319,26 €	14 088 064,00 €	9 569 950,10 €	13 691 676,00 €	9 667 237,66 €
	En € / habitant hors opération d'ordre *		381,31 €		386,39 €		395,79 €		437,09 €		
	recettes de fonctionnement	2021		2022		2023		2024		2025	
Chapitre	Désignation	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	réalisé	Budget	réalisé	Budget	réalisé
013	Atténuations de charges	353 748,00 €	299 182,20 €	208 219,00 €	329 730,30 €	259 917,00 €	321 728,82 €	606 432,00 €	299 812,81 €	11 055,00 €	52 377,88 €
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	196 394,00 €	180 399,88 €	167 637,00 €	189 610,62 €	180 287,00 €	205 520,30 €	183 972,00 €	548 607,77 €	526 691,00 €	539 745,72 €
73	Impôts et taxes	6 343 477,00 €	6 354 022,00 €	6 410 372,00 €	6 601 712,00 €	6 951 487,00 €	6 983 048,00 €	7 536 427,00 €	7 202 454,00 €	7 321 787,00 €	7 382 830,00 €
74	Dotations, subventions et participations	1 310 636,00 €	1 347 751,54 €	1 355 509,00 €	1 521 341,93 €	1 482 754,00 €	1 612 429,69 €	1 985 545,00 €	1 920 654,69 €	2 208 608,00 €	2 191 135,28 €
75	Autres produits de gestion courante	42 400,00 €	69 429,10 €	152 330,00 €	119 655,25 €	50 530,00 €	78 040,69 €	87 986,00 €	82 910,14 €	57 710,68 €	67 709,79 €
77	Produits exceptionnels	5 382,00 €	2 022,91 €	5 366,00 €	17 369,89 €	10 349,00 €	19 162,61 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	340,00 €
78	Reprises provisions semi-budgétaires	250,00 €	200,00 €	250,00 €	8,14 €	250,00 €	0,00 €	250,00 €	0,00 €	200,00 €	0,00 €
	TOTAL RECETTE REELLES (hors opération d'ordre)	8 252 287,00 €	8 253 007,63 €	8 299 683,00 €	8 779 428,13 €	8 935 574,00 €	9 219 930,11 €	10 400 612,00 €	10 054 439,41 €	10 126 051,68 €	10 234 138,67 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	3 005 172,00 €	3 005 171,92 €	3 240 090,00 €	3 240 089,15 €	2 962 931,00 €	2 962 930,82 €	3 614 952,00 €	3 614 951,92 €	3 525 624,32 €	3 525 624,32 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 000,00 €	3 330,65 €	12 000,00 €	5 193,31 €	15 120,00 €	1 899,08 €	72 500,00 €	16 841,37 €	40 000,00 €	25 207,69 €
	TOTAL RECETTES	11 275 459,00 €	11 261 510,20 €	11 551 773,00 €	12 024 710,59 €	11 913 625,00 €	12 184 760,01 €	14 088 064,00 €	13 686 232,70 €	13 691 676,00 €	13 784 970,68 €
	En € / habitant hors opération d'ordre, hors excédent		410,60 €		430,36 €		449,75 €		478,99 €		487,55 €

EQUILIBRES FINANCIERS	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
RECETTE REELES DE GESTION (Toutes recettes confondues sauf opération d'ordre de transfert)	8 117 288,00 €	8 248 083,00 €	8 253 007,00 €	8 779 428,00 €	9 219 930,11 €	10 054 439,41 €	10 234 138,67 €
Dont DGF + DGF compensation	240 346,00 €	250 169,00 €	261 266,00 €	272 910,00 €	288 882,00 €	210 935,00 €	950 114,00 €
Dont fiscalité directe locale (R73111, 112, 118)	3 574 733,00 €	3 629 823,00 €	2 481 375,00 €	2 523 535,00 €	2 398 284,00 €	2 509 567,00 €	2 556 365,00 €
DEPENSE DE GESTION	7 322 516,00 €	7 268 339,00 €	7 664 342,00 €	7 882 455,00 €	8 113 517,13 €	9 174 969,30 €	9 276 414,65 €
Dont charges générales (D011)	1 612 059,00 €	1 530 662,00 €	1 480 965,00 €	1 728 163,00 €	1 802 800,86 €	1 936 833,41 €	1 853 095,81 €
Dont Dépense de personnel (D012)	2 877 281,00 €	2 984 023,00 €	3 114 830,00 €	3 139 312,00 €	3 330 965,11 €	3 682 435,73 €	3 732 682,67 €
EPARGNE DE GESTION	1 004 319,00 €	1 172 856,00 €	767 014,00 €	1 070 055,00 €	1 316 859,48 €	1 077 102,11 €	1 129 804,83 €
Frais financiers	209 547,00 €	193 112,00 €	178 349,00 €	173 082,00 €	210 446,50 €	197 632,00 €	172 080,81 €
EPARGNE BRUT (CAF)	794 772,00 €	979 744,00 €	588 665,00 €	896 973,00 €	1 106 412,98 €	879 470,11 €	957 724,02 €
Amortissement capital de la dette	514 042,00 €	448 358,00 €	400 053,00 €	404 359,00 €	409 544,85 €	413 515,67 €	421 279,85 €
EPARGNE NETTE (CAF Nette)	280 730,00 €	531 386,00 €	188 612,00 €	492 614,00 €	696 868,13 €	465 954,44 €	536 444,17 €
DEPENSE D'INVESTISSEMENT (Hors dette)	1 197 772,00 €	954 636,00 €	963 364,00 €	1 440 403,00 €	1 764 309,69 €	1 144 593,51 €	1 806 748,30 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT (Y, c, cession, hors dette)	1 585 909,00 €	595 521,00 €	690 728,00 €	744 263,00 €	1 875 293,72 €	991 107,78 €	1 544 308,70 €
EMPRUNT NOUVEAU	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SOLDE DE CLOTURE REPORTE	852 710,00 €	1 190 993,00 €	831 877,00 €	558 911,00 €	-137 228,59 €	-26 245,55 €	174 848,28 €
RESULTAT DE CLOTURE AU 31/12 FDR	1 521 577,00 €	1 363 264,00 €	747 853,00 €	355 385,00 €	670 623,57 €	286 223,16 €	448 852,85 €
ENCOURS DE DETTE HORS INTERETS RESTANTS AU 31/12	7 831 858,78 €	7 384 521,00 €	6 984 469,00 €	6 580 109,40 €	6 171 264,25 €	5 757 748,00 €	4 915 923,56 €

DEPENSES RECETTES INVESTISSEMENT 2025

En investissement, l'exécution 2025 marque une nette accélération par rapport à 2024, avec 2 093 268,61€ sur un budget total de **4 449 584€** contre **1 144 593,51€ en 2024** sur **4 391 414 €**, traduisant la montée en charge des opérations engagées et une capacité de mandatement sensiblement renforcée.

Cette dynamique se lit d'abord dans les **dépenses d'équipement**, dont le réalisé passe de **714 236,47 € en 2024** à **1 471 933,39 € en 2025**, porté principalement par les **immobilisations en cours** (chap. 23 : **389 710,80 € réalisés en 2025** contre **20 737,60 € en 2024**), correspondant aux paiements sur travaux et avances liés aux opérations structurantes identifiées dans les libellés budgétaires, notamment le **pôle petite enfance** (pôle P.Enfance, bureaux de contrôle, SPS, architecte, bornage, avances sur marchés travaux) et le **pôle culturel / Lavoisier** (aménagement du site Lavoisier, pôle culturel, travaux sur appartements et avances sur marchés).

Les **immobilisations corporelles** (chap. 21) progressent également de manière significative, avec **401 361,78 € réalisés en 2025** contre **179 169,17 € en 2024**, intégrant des travaux et équipements liés notamment à la **rénovation énergétique et à l'extension du bâtiment ADS**, aux **interventions sur le site Lavoisier** (dont réparations de toiture), ainsi qu'à divers équipements structurants.

L'exercice 2025 intègre par ailleurs un élément financier absent en 2024, avec l'exécution du **chapitre 27 autres immobilisations financières** pour **394 500,00 €**, correspondant à l'**avance remboursable OT** liée aux travaux **Quercy Généreux / Maison des vins (BIT)**.

À l'inverse, les **subventions d'équipement versées** (chap. 204) reculent en réalisé, passant de **397 091,31 € en 2024** à **223 907,81 € en 2025**, tout en conservant un niveau significatif de crédits engagés et de **restes à réaliser**, notamment au titre des **fonds de concours aux communes**, du **PIG H / OPAH-RU**, de l'**aide à l'immobilier**, et de la **subvention OT liée à la Maison des vins**.

Le volume des **restes à réaliser** augmente fortement, atteignant **1 457 161,91 € fin 2025** contre **415 809,31 € fin 2024**, traduisant un niveau élevé d'opérations engagées mais non soldées à la clôture de l'exercice, en cohérence avec la montée en charge des chantiers, notamment le **pôle petite enfance**, le **pôle culturel / Lavoisier**, les **travaux ADS**, la **refonte de la collecte des**

ordures ménagères (camion-grue, colonnes et équipements associés) et les opérations liées à **Montagnac** (études, esquisse d'aménagement et AMO).

Côté **recettes d'investissement**, l'exercice 2025 se distingue par un niveau d'encaissements nettement supérieur, avec **1 544 308,71 € de recettes réelles** contre **601 010,16 € en 2024**, porté par la hausse des **subventions d'investissement** (chap. 13 : **856 770,82 € en 2025** contre **506 620,51 € en 2024**), incluant notamment les financements liés à l'**ADS (fonds vert rénovation du bâtiment)**, au **pôle petite enfance**, au **pôle culturel**, à **Montagnac**, à **France Services** et à la **GEMAPI**.

Cette progression est amplifiée par la forte hausse des **dotations, fonds et réserves** (chap. 10), qui passent de **89 897,83 € en 2024** à **685 537,89 € en 2025**, tandis que les **opérations d'ordre** demeurent globalement stables (chap. 040 : **390 823,01 € en 2025** contre **390 097,80 € en 2024**). Au total, l'exercice 2025 consolide la trajectoire du **plan pluriannuel d'investissement**, en accélérant les paiements sur les opérations phares **pôle petite enfance, pôle culturel / Lavoisier, ADS, BIT / Maison des vins, collecte des ordures ménagères et Montagnac** tout en constituant un volume élevé de restes à réaliser, qui constitue le principal point de bascule vers l'exécution 2026.

Dépenses d'investissement		2021			2022			2023			2024			2025		
Chapitre	Désignation	Budget	réalisé	RAR	Budget	réalisé	RAR	Budget	réalisé	RAR	Budget	réalisé	RAR	Budget	réalisé	RAR
165	dépôt de cautionnement											2 000,00 €			0,00 €	900,00 €
20	Immobilisations incorporelles	64 400,00 €	10 465,20 €	131 228,85 €	267 526,00 €	99 486,72 €	58 772,00 €	141 630,00 €	13 836,51 €	117 501,50 €	266 418,00 €	115 238,39 €	116 354,00 €	162 804,00 €	62 453,00 €	34 366,00 €
204	Subventions d'équipement versées	391 783,00 €	217 074,06 €	0,00 €	560 662,99 €	291 909,52 €	129 435,00 €	572 497,00 €	361 801,16 €	0,00 €	564 264,50 €	397 091,31 €	96 200,00 €	470 301,00 €	223 907,81 €	147 990,00 €
21	Immobilisations corporelles	789 677,00 €	288 189,24 €	307 183,15 €	1 976 419,11 €	438 532,41 €	23 725,40 €	1 275 007,40 €	146 081,09 €	14 254,78 €	1 740 315,19 €	179 169,17 €	19 221,31 €	1 653 734,72 €	401 361,78 €	674 203,73 €
23	Immobilisations en cours	380 000,00 €	6 166,80 €	0,00 €	700 103,00 €	186 460,19 €	496 984,00 €	1 814 976,60 €	557 727,77 €	0,00 €	1 305 154,64 €	20 737,60 €	183 234,00 €	1 002 649,00 €	389 710,80 €	560 202,18 €
27	Autres immobilisations financières	79,00 €	79,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 900,00 €	545,98 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	434 000,00 €	394 500,00 €	39 500,00 €
45	Comptabilité distincte rattachée	107 500,00 €	38 112,00 €	0,00 €	132 500,00 €	14 461,91 €	0,00 €	137 229,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES EQUIPEMENT		1 733 439,00 €	560 086,30 €	438 412,00 €	3 637 211,10 €	1 030 850,75 €	708 916,40 €	3 943 240,00 €	1 079 992,51 €	131 756,28 €	3 876 152,33 €	714 236,47 €	415 009,31 €	3 723 488,72 €	1 471 933,39 €	1 457 161,91 €
26	Participations et créances ratt. à des particip.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	240 397,90 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
020	Dépenses imprévues	66 425,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	258 130,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
001	Déficit d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	137 228,58 €	0,00 €	26 246,00 €	0,00 €	0,00 €	174 848,28 €	174 848,28 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES		1 799 864,00 €	560 086,30 €	438 412,00 €	3 877 609,00 €	1 030 850,75 €	708 916,40 €	4 201 370,00 €	1 217 221,09 €	131 756,28 €	3 902 398,33 €	714 236,47 €	415 009,31 €	3 898 337,00 €	1 646 781,67 €	1 457 161,91 €
16	Emprunts et dettes assimilés+ dépôt de cautionnement	403 053,00 €	400 278,00 €	0,00 €	407 360,00 €	404 359,64 €	0,00 €	410 345,00 €	409 544,85 €	0,00 €	416 515,67 €	413 515,67 €	800,00 €	423 200,00 €	421 279,25 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES FINANCIERES		2 202 917,00 €	960 364,30 €	438 412,00 €	4 284 969,00 €	1 435 210,39 €	708 916,40 €	4 611 715,00 €	1 626 765,94 €	131 756,28 €	4 318 914,00 €	1 127 752,14 €	415 809,31 €	4 321 537,00 €	2 068 060,92 €	1 457 161,91 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 000,00 €	3 330,65 €	0,00 €	12 000,00 €	5 193,31 €	0,00 €	15 120,00 €	1 899,08 €	0,00 €	72 500,00 €	16 841,37 €	0,00 €	40 000,00 €	25 207,69 €	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	13 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	272 877,00 €	272 873,25 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	90 047,00 €	0,00 €	0,00 €
Total opérations d'ordre et patrimoniales		31 200,00 €	3 330,65 €	0,00 €	12 000,00 €	5 193,31 €	0,00 €	287 997,00 €	274 772,33 €	0,00 €	72 500,00 €	16 841,37 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL		2 234 117,00 €	963 694,95 €	438 412,00 €	4 296 969,00 €	1 440 403,70 €	708 916,40 €	4 899 712,00 €	1 764 309,69 €	131 756,28 €	4 391 414,00 €	1 144 593,51 €	415 809,31 €	4 451 584,00 €	2 093 268,61 €	1 457 161,91 €
En € / habitant hors opération d'ordre			45,97 €			68,70 €			77,87 €			53,98 €			98,99 €	
Recettes investissement		2021			2022			2023			2024			2025		
Chapitre	Désignation	Budget	Réalisé		Budget	Réalisé	RAR	Budget	Réalisé	RAR	Budget	Réalisé		Budget	Réalisé	RAR
13	Subventions d'investissement reçues	209 699,00 €	252 907,38 €		578 325,00 €	204 423,89 €	60 000,00 €	359 723,00 €	230 121,45 €	123 513,00 €	504 975,00 €	506 620,51 €		940 632,00 €	856 770,82 €	21 390,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	3 000,00 €	900,00 €		3 000,00 €	75,00 €	0,00 €	1 500,00 €	1 300,00 €	0,00 €	3 000,00 €	4 171,82 €		4 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €
21	immobilisation corporelles	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	359,23 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	45 342,12 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
204	Subventions d'équipement versées	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	50 000,00 €	27 212,47 €		40 181,00 €	48 400,03 €	0,00 €	901 265,00 €	903 636,40 €	0,00 €	85 039,00 €	89 897,83 €		664 905,00 €	685 537,89 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	400,00 €	320,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	3 000,00 €	0,00 €		9 754,00 €	0,00 €	0,00 €	900 885,00 €	0,00 €	0,00 €	900 000,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
RECETTES REELLES INVESTISSEMENT		265 699,00 €	281 019,85 €		631 260,00 €	252 898,92 €	60 000,00 €	2 163 373,00 €	1 180 759,20 €	123 513,00 €	1 493 414,00 €	601 010,16 €		1 609 537,00 €	1 544 308,71 €	21 390,00 €
45	Comptabilité distincte rattachée	108 000,00 €	52 630,40 €		123 920,00 €	98 185,18 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	357 100,00 €	357 078,54 €		384 344,00 €	393 179,32 €	0,00 €	421 662,00 €	421 660,27 €	0,00 €	450 000,00 €	390 097,80 €		450 000,00 €	390 823,01 €	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	13 200,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	272 877,00 €	272 873,25 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		90 047,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		743 999,00 €	690 728,79 €		1 139 524,00 €	744 263,42 €	60 000,00 €	2 857 912,00 €	1 875 292,72 €	123 513,00 €	1 943 414,00 €	991 107,96 €		2 149 584,00 €	1 935 131,72 €	21 390,00 €
001	Excédent d'investissement reporté	831 878,00 €	831 877,49 €		558 912,00 €	558 911,70 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	658 240,00 €	0,00 €		2 598 533,00 €	0,00 €	0,00 €	2 041 800,00 €	0,00 €	0,00 €	2 448 000,00 €	0,00 €		2 300 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL RECETTES		2 234 117,00 €	1 522 606,28 €		4 296 969,00 €	1 303 175,12 €	60 000,00 €	4 899 712,00 €	1 875 292,72 €	123 513,00 €	4 391 414,00 €	991 107,96 €		4 449 584,00 €	1 935 131,72 €	21 390,00 €
En € / habitant hors opération d'ordre			33,06 €			62,38 €			89,77 €			47,44 €			92,63 €	

RAR DEPENSES/RECETTES INVESTISSEMENTS

Chapitre / article ▼	Objet ▼	Montants (€) ▼
DEPENSES		
Chap. 16	Dépôts et cautionnements reçus	900,00 €
165	Restitution cautions usagers – Aire d'accueil	900,00 €
Chap. 20	Immobilisations corporelles	34 366,00 €
2031	Étude Montagnac	5 670,00 €
2031	Étude Pôle Petite Enfance	28 696,00 €
Chap. 204	Subventions d'équipement versées	147 990,00 €
20422	Dossiers OPAH / RU	16 600,00 €
20422	Subvention aide à l'immobilier	10 000,00 €
2041412	Fonds de concours CNES (dossiers 2025 + 2026)	121 390,00 €
Chap. 21	Immobilisations corporelles	674 203,73 €
2188	Poches à verre (particuliers)	2 628,00 €
21831	Informatique écoles	3 095,23 €
2188	Poubelle basket – sensibilisation tri	220,00 €
217318	Mise aux normes bât. Petite Enfance Montpezat	100 000,00 €
215731	Camion grue	276 000,00 €
21838	Matériel sécurité informatique – aire d'accueil	1 572,00 €
21848	Bureau assis/debout (Cathy – SST)	593,00 €
2188	Boîte à livres – médiathèque Septfonds	189,00 €
21318	Travaux bâtiment ADS	286 486,50 €
21536	Stations de mesures – alertes crues	3 420,00 €
Chap. 23	Immobilisations corporelles en cours	560 202,18 €
238	Avances versées – travaux bât. ADS	24 414,89 €
2313	Travaux Pôle culturel Lavoisier	229 499,69 €
238	Avances versées – travaux Pôle culturel	75 000,00 €
2313	Travaux Pôle Petite Enfance	231 287,60 €
Chap. 27	Autres immobilisations financières	39 500,00 €
27638	Avance remboursable versée à l'OT (solde)	39 500,00 €
TOTAL DEPENSES		1 457 161,91 €
RECETTES		
Chap. 13	Subventions d'investissement reçues	
1323	Équipement France Services	840,00 €
1321	DETR Montagnac	6 550,00 €
13461	DETR – système d'alerte crues	14 000,00 €
TOTAL RECETTES		21 390,00 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU QUERCY CAUSSADAIS

I - ENCOURS DE LA DETTE AU 01/01/2025											SOLDE AU 31/12/25	
Organisme Prêteur	Objet	N° emprunt	Durée	Périodicité	CAPITAL INITIAL	CAPITAL RESTANT DU AU 01/01/2025	Taux	Echéances		Annuité	Capital restant	Intérêts restants
								Début	Fin			
CAISSE EPARGNE M-P	Divers investissements	24	20 ans	annuelle	400 000,00	112 414,24	4,80	30/09/09	30/09/28	31 554,99	86 255,13	8 403,86
CAISSE EPARGNE M-P	Construction locaux OM	26	25 ans	semestrielle	430 000,00	241 759,43	4,01	18/06/11	18/12/35	27 396,74	223 879,78	50 087,62
CAISSE EPARGNE M-P	MDE	27	25 ans	semestrielle	356 000,00	200 154,56	4,01	18/06/11	18/12/35	22 681,94	185 351,90	41 467,50
CAISSE EPARGNE M-P	Divers investissements	28	20 ans	annuelle	1 200 000,00	590 551,35	3,86	17/12/13	17/12/32	87 206,95	526 139,68	84 308,99
Sous-total (divers)											1 021 626,49	184 273,97
CAISSE EPARGNE M-P	Centre Aquatique Quercy	29	20 ans	trimestrielle	1 100 000,00	508 750,00	3,92	05/06/14	05/03/34	78 446,50	453 750,00	75 534,75
CDC	Centre Aquatique Quercy	31	40 ans	trimestrielle	2 605 070,00	2 116 619,30	1,99	01/07/17	01/04/57	131 063,05	2 051 432,54	1 284 204,80
AGENCE France LOCALE	Centre Aquatique Quercy	33	20 ans	trimestrielle	2 500 000,00	1 375 000,00	1,87	20/03/16	20/12/35	154 918,37	1 250 000,00	121 408,82
LA BANQUE POSTALE	Centre Aquatique Quercy	34	20 ans	trimestrielle	1 000 000,00	612 500,00	2,27	01/06/17	01/03/37	65 748,13	562 500,00	73 420,37
Sous-total (centre aquatique)											4 317 742,54	1 554 628,74
											80,87%	89,40%
TOTAL GENERAL						5 757 748,88				599 016,67	5 339 369,03	1 738 902,71
II - ENCOURS DES EMPRUNTS GARANTIS 2025											au 31/12/2025	
Organisme Prêteur	Objet	N° emprunt	Durée	Périodicité	CAPITAL INITIAL	CAPITAL RESTANT DU AU 01/01/2025	Taux	Echéances		Annuité	Capital restant	
								Début	Fin			
LA BANQUE POSTALE (2015)	Association I.D.D.E.E.S	1	20 ans	Trimestrielle	125 000,00	76 884,54	2,17	15/05/16	15/02/36	7 720,72	70 782,79	
CREDIT AGRICOLE	Association I.D.D.E.E.S	2	20 ans	Mensuelle	100 000,00	62 133,82	2,78	05/11/15	05/01/35	6 649,02	57 148,96	
CREDIT MUTUEL	Quercy Interventions service	1	7 ans	annuelle	40 000,00	34 926,38	3,94	15/04/2024	15/04/1930	6 649,92	29 652,86	
TOTAL GENERAL						173 944,74				14 369,74	157 584,61	

LA CCQC ET SES ENJEUX TRANSVERSAUX

Aménagement de l'espace, développement économique et politique du logement et du cadre de vie

L'aménagement de l'espace, le développement économique et la politique de l'habitat forment un bloc cohérent de l'action communautaire du Quercy Caussadais, structurant durablement l'attractivité du territoire, la maîtrise du foncier, la revitalisation des bourgs et la réponse aux objectifs nationaux de transition écologique et de Zéro Artificialisation Nette à l'horizon 2050.

L'année 2025 marque une étape clé avec l'aboutissement du projet de territoire. Le diagnostic réalisé en régie et la concertation associant élus, habitants et commissions ont permis de définir quatre axes stratégiques à l'horizon 2035, constituant désormais le socle de référence des politiques d'aménagement, d'habitat et de développement économique, appelées à être déclinées notamment dans le futur PLUi. La réflexion engagée sur la reprise de la compétence SCOT s'inscrit dans cette logique de cohérence renforcée entre projet politique, planification et actions opérationnelles, au plus près des réalités locales.

En matière de développement économique, l'intervention communautaire repose sur des outils de proximité, dans un contexte de recentrage des aides régionales. L'aide à l'immobilier d'entreprise, dotée de 50 000 € par an, est maintenue malgré une consommation partielle en 2025 ; depuis 2022, trois dossiers ont été soutenus pour près de 67 500 €, justifiant le maintien de cette enveloppe en 2026 afin de préserver une capacité d'intervention minimale.

La CCQC est également cofinanceur national du programme LEADER 2023-2027, mobilisant environ 7 400 € par an pour générer jusqu'à 29 600 € de financements FEADER, soit un effet levier proche de 1 pour 4.

Pour les zones d'activités communautaires, à Montagnac (bas) à Caussade, l'étude de faisabilité engagée en 2024 se poursuit, avec un objectif d'enveloppe travaux de 1,3 M€ et, en 2026, une phase dédiée à l'étude de marché, à l'ajustement du projet et à la sécurisation réglementaire.

À Contines à Réalville, le projet Occirail entre en phase de structuration en 2026 avec la volonté de la CCI d'acquérir une partie de la zone (7.5 hectares comprenant l'ITE) afin de donner des garanties structurelles aux investisseurs et d'établir la première phase du projet.

La CCQC poursuit par ailleurs son soutien à l'ingénierie économique via Montauban Tarn-et-Garonne Initiative, qui a accompagné en 2025 quatre porteurs de projets du territoire pour 30 000 € de prêts d'honneur.

Sur le volet habitat et cadre de vie, 2025 correspond à la mise en œuvre du Pacte territorial Habitat adossé au Service Public de la Rénovation de l'Habitat, avec un objectif ambitieux de 52 dossiers par an. La CCQC y consacre une enveloppe annuelle de 31 000 € de primes complémentaires à l'ANAH, à laquelle s'ajoutent environ 26 000 € de restes à payer liés à l'ancienne OPAH.

L'OPAH RU multisite engagée depuis 2024 sur les centres historiques de Caussade et Réalville se poursuit jusqu'en 2028, avec une enveloppe annuelle de 34 000 €, mais une dynamique encore inférieure aux objectifs, confirmant la nécessité d'un pilotage renforcé et d'une animation territoriale plus visible.

Périmètre (service / fonction)	Dépenses fonctionnement (réalisé 2025)	Dépenses fonctionnement (BP 2026 RAR inclus)	Évolution	Recettes fonctionnement (réalisé 2025)	Recettes fonctionnement (BP 2026 RAR inclus)	Évolution	Dépenses investissement (réalisé 2025)	Dépenses investissement (BP 2026 RAR inclus)	Évolution	Recettes investissement (réalisé 2025)	Recettes investissement (BP 2026 RAR inclus)	Évolution	Explications
Environnement / Aménagement s urbains Z.A (F515)	20 182,88 €	26 957,00 €	+6 774,12 €	5 375,19 €	400	-4 975,19 €	1 440,00 €	60 060,00 €	+58 620,00 €	0	6 550,00 €	+6 550,00 €	Fonctionnement : taxe foncière + redevance/entretien ITE SNCF + participation étude pôle ferroviaire (CCI). Recettes : loyers/fermage ZA (occupation NGE en 2025, pas prévue en 2026) + fermage Mme Bonhome (prévision arrondie). Investissement : poursuite des études "Aire de Montagnac" (bornage, géotechnique, etc.) + frais d'insertion presse. Recettes inv. : subvention État (DETR) sur l'étude AMO Montagnac (en RAR).
Bourgs-centres / PVD (F510)	57,40 €	600,00 €	542,60 €	14 212,00 €	46 575,00 €	+32 363,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Fonctionnement : déplacements du chef de projet PVD (km + participation abonnements SNCF). Recettes : subventions liées au poste PVD (Département / ANAH / FNADT) rattachées sur l'exercice.
Habitat (F552)	63 505,81 €	76 000,00 €	+12 494,19 €	38 883,00 €	59 093,00 €	+20 210,00 €	9 000,00 €	65 600,00 €	+56 600,00 €	0	0	0,00 €	Fonctionnement : animation et suivi OPAH-RU (prestations Urbanis). Recettes : financements d'animation (ANAH + Département, selon notifications/justificatifs). Investissement : aides aux propriétaires (primes/participations prévues sur PIG/OPAH et OPAH-RU), incluant les restes à réaliser.
Affaires économiques (F60)	1 300,00 €	2 550,00 €	+1 250,00 €	0	0	0,00 €	0	77 400,00 €	+77 400,00 €	0	0	0,00 €	Fonctionnement : contribution ADIL (signalements logement) + subvention MTGI/EGEE (prêts d'honneur). Investissement : aides économiques (contrepartie LEADER pour projets privés + aide à l'immobilier d'entreprise, avec RAR 10 000 € mentionné).
Total secteur (F515 + F510 + F552 + F60)	85 046,09 €	106 107,00 €	+21 060,91 €	58 470,19 €	106 068,00 €	+47 597,81 €	10 440,00 €	203 060,00 €	+192 620,00 €	0	6 550,00 €	+6 550,00 €	Lecture globale : hausse surtout portée par l'investissement (études/AMO Montagnac + aides habitat + aides économiques), et par des recettes de fonctionnement attendues (PVD + habitat). Périmètre "hors masse salariale" (chap. 012 géré à part).

Appui technique sur le domaine public routier et l'aménagement urbain

Le service voirie constitue un levier structurant de l'action communautaire en matière d'aménagement, de sécurité et de préservation du patrimoine public. Il s'inscrit pleinement dans les orientations du projet de territoire, notamment en matière de qualité du cadre de vie, de sobriété financière, de transition écologique et de maîtrise des investissements.

L'appui technique à la voirie communale représente le cœur de l'activité du service. En 2025, 17 programmes voirie ont été accompagnés, représentant une enveloppe globale de travaux d'environ 1,2 M€ HT (hors Caussade). Ce mode d'intervention mutualisé permet aux communes de sécuriser techniquement et juridiquement leurs opérations, tout en évitant le recours systématique à une maîtrise d'œuvre extérieure, générant une économie estimée entre 8 et 10 % des coûts de travaux.

Le service joue également un rôle croissant dans l'appui aux aménagements urbains et aux mobilités douces, en cohérence avec les objectifs du projet de territoire : requalification de bourgs, cheminements piétons, sécurité des déplacements et intégration paysagère. Cette ingénierie de proximité contribue directement à l'attractivité résidentielle et à la qualité des espaces publics.

La gestion et la connaissance du patrimoine constituent un autre enjeu majeur, en particulier sur les ouvrages d'art. L'inventaire engagé permet désormais d'anticiper les besoins : près d'un quart des ouvrages nécessiteront des travaux à court terme et les deux tiers à horizon dix ans. Cette démarche, appuyée par le développement d'un outil SIG interne, vise à structurer une programmation pluriannuelle des investissements et à objectiver les arbitrages budgétaires.

Enfin, le service développe une ingénierie réglementaire et numérique mutualisée (guides, modèles d'arrêtés, SIG voirie), renforçant l'autonomie des communes tout en sécurisant leurs pratiques. Cet axe appelle une vigilance particulière afin d'adapter les moyens humains et techniques à une sollicitation croissante, notamment en lien avec la voirie, les ouvrages d'art et les eaux pluviales.

Poste	Réalisé 2025 (012 inclus)	BP 2026 (012 inclus)	explications
Dépenses de fonctionnement	58 885,38 €	60 624,03 €	L'écart global 2026-2025 est de 1738,65 €. renouvellement téléphone (petit équipement), ajustements sur assurances, télécom/abonnements.
Recettes de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	
Dépenses d'investissement	1 537,01 €	1 800,00 €	matériel informatique et licence Autocard LT Annuelle
Recettes d'investissement	0,00 €	0,00 €	

ADS

Le service instructeur Application Droit des Sols, appui technique sur le domaine public routier et aménagement urbain, et SIG (Système d'Information Géographique) est composé de 8 agents pour 7,6 ETP. Il assure plusieurs missions essentielles en matière d'urbanisme réglementaire, de planification et de gestion de la voirie.

Le service instruit les autorisations d'urbanisme, informe le public, réalise les enquêtes de terrain et assure le suivi administratif des décisions. Il joue un rôle clé dans la veille juridique, le conseil aux communes et l'assistance sur les contentieux. Il participe également à la planification territoriale en accompagnant les collectivités dans l'élaboration, la révision ou la modification de leurs documents d'urbanisme (SCoT, PLU, cartes communales, schémas d'assainissement).

En 2025, 3 848 dossiers ADS et police de la publicité ont été traités par le service (dont 40,2 % CCQVA, 36.5 % CCQC et 23,3 % CCQRGA) contre 3 941 en 2024, soit une baisse globale de 2 % (-3 % en CCQC) en raison d'un contexte économique toujours défavorable.

Système d'Information Géographique

Le service SIG joue un rôle central dans la structuration et l'administration des bases de données géographiques, en assurant la mise à jour et la fiabilisation des circuits d'acquisition des données. Il veille à l'évolution des bases thématiques, notamment en matière d'urbanisme, de foncier, de réseaux et de voirie. Il contribue à l'observation du territoire en réalisant des études cartographiques et en fournissant des analyses précises sur le développement économique et le foncier urbanisable. Son action s'étend à la préparation et à la mise à disposition des données pour les services internes, les communes et les partenaires extérieurs.

En parallèle, il participe à l'amélioration des applications SIG, assure un appui technique aux utilisateurs via une hotline et dispense des formations aux agents ainsi qu'aux personnels de mairie et aux élus qui le souhaitent. Il garantit également le bon fonctionnement de l'infrastructure SIG en lien avec les prestataires informatiques. Enfin, il répond aux besoins spécifiques en produisant des documents cartographiques sur demande, tels que des cartes et des atlas, pour accompagner la prise de décision des collectivités.

Exercice	Dépenses fonctionnement (€)	Recettes fonctionnement (€)	Dépenses investissement (€)	Recettes investissement (€)	Explications
Réalisé 2025	28 659,73 €	203 846,06 €	240 086,86 €	452,75 €	Exécution 2025 marquée par un fonctionnement contenu, des recettes élevées liées aux refacturations aux communes et partenaires, et un niveau d'investissement déjà important lié aux travaux ADS engagés. Recettes d'investissement quasi nulles en 2025 (FCTVA marginal).
BP 2026 (RAR inclus)	38 540,00 €	166 000,00 €	312 201,39 €	135 110,00 €	Hausse des dépenses de fonctionnement liée aux contrats de maintenance, télécoms, nettoyage et charges informatiques. Baisse des recettes de fonctionnement par diminution des refacturations et dotations. Forte hausse de l'investissement liée à la poursuite des travaux de rénovation/extension du bâtiment ADS (21318 + avances 238). Recettes d'investissement prévues via FCTVA et subventions État.
Évolution 2025 → 2026	+9880,27 €	- 37 846 €	+72114,53€	+134 657,25 €	Effet mécanique de la montée en charge du programme d'investissement ADS en 2026. Le fonctionnement augmente en raison des installations téléphoniques de la maintenance du matériel informatique et des logiciels mais les recettes diminuent du fait des baisses envisagées de demandes d'actes. L'investissement progresse fortement en lien avec l'opération de travaux en cours compensée partiellement par l'inscription de recettes d'investissement (FCTVA + subventions), inexistantes en 2025.

Mise en place d'une politique de la petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits

La Communauté de communes du Quercy Caussadais s'est dotée d'un schéma pluriannuel 2025–2029 visant à maintenir et développer l'offre d'accueil du jeune enfant, dans le cadre du rôle d'autorité organisatrice issu de la loi "Plein emploi" du 18 décembre 2023 et de l'article L.214-1-3 du Code de l'action sociale et des familles (application au 1er janvier 2025). Ce document fixe une feuille de route opérationnelle articulant diagnostic, priorités d'action, calendrier et trajectoire financière.

Le diagnostic met en évidence une situation globalement correcte mais fragile : en 2024, le taux de couverture est estimé à 64,3 % (au-dessus de la moyenne nationale citée), avec de fortes disparités territoriales (sud mieux doté, est intermédiaire, ouest déficitaire).

L'offre repose majoritairement sur l'accueil individuel (63,2 %), exposé à un risque de baisse lié au vieillissement des assistantes maternelles et aux départs attendus d'ici 2030. L'accueil collectif est concentré au sud et à l'est, avec un enjeu majeur de mise aux normes (structures fixes et itinérance) à l'horizon septembre 2026, sous contrainte PMI. Le profil social des ménages (revenus médians plus faibles, taux de pauvreté de 16,7 %, forte progression des familles monoparentales et hausse des parents bi-actifs) renforce l'exigence d'accessibilité financière et d'équité territoriale.

Le schéma poursuit un objectif central : maintenir le taux de couverture global à 64 % à l'horizon 2030 tout en réduisant les "poches blanches" et en sécurisant l'accessibilité. Pour y parvenir, la CCQC programme une opération structurante : la création d'un Pôle Petite Enfance intercommunal (ouverture cible septembre 2027) intégrant une crèche de 59 places (fusion et extension), ainsi que le RPE et le LAEP dans un lieu ressource unique.

En parallèle, des travaux de mise en conformité des accueils délocalisés/itinérants doivent permettre de préserver les capacités et la qualité d'accueil, avec une échéance de mise aux normes fixée à septembre 2026. Le schéma prévoit également des mesures de pilotage et d'équité : mise en service d'un guichet unique au 1er septembre 2025 (centralisation de l'information, pré-inscriptions PSU, observatoire offre/demande), création d'une commission intercommunale d'attribution des places (mise en place au printemps 2026), adaptation de l'itinérance (évaluation au printemps 2026, ouverture d'un LAEP à Montpezat en septembre 2026) et renforcement de l'accueil inclusif (handicap, familles fragiles), ainsi que l'analyse des besoins en horaires atypiques.

Sur le volet ressources humaines et continuité de service, le schéma prévoit des mesures incitatives pour l'installation de nouvelles assistantes maternelles (prime de 1 200 € par installation, plafond de 8 primes sur la durée du schéma) afin de créer 25 places supplémentaires dans les communes prioritaires.

Il acte également la reprise en régie de la crèche Chapi-Chapeau Caussade à compter d'août 2026, afin d'assurer la continuité d'accueil avant l'ouverture du Pôle et de préparer la fusion des structures. Enfin, une gouvernance dédiée est organisée (commission petite enfance, comité technique, commission d'évaluation des projets, commission d'attribution), afin d'assurer la cohérence de l'offre, la régulation des projets (notamment privés) et le suivi-évaluation du schéma.

Exercice	Dépenses fonctionnement (€)	Recettes fonctionnement (€)	Dépenses investissement (€)	Recettes investissement (€)	Explication
Réalisé 2025	276 121,17 €	353 655,01 €	270 915,39 €	281,9	Fonctionnement : niveau de charges et de recettes constaté sur 2025. Investissement : dépenses engagées sur les opérations du pôle Petite Enfance, avec recettes d'investissement quasi inexistantes encaissées sur l'exercice (281,90 €).
BP 2026 (RAR inclus)	294 041,00 €	460 557,00 €	2 199 001,60 €	1 165 450,00 €	Fonctionnement : dépenses globalement stables, mais recettes en hausse, principalement via Chap. 74 (CAF/MSA) et Chap. 70 (participations familiales). Investissement : forte montée des crédits liée aux opérations structurantes (travaux/avances et opérations Montpezat), intégrant des RAR. Recettes d'investissement : prévisions fondées sur FCTVA (Chap. 10) et subventions notifiées CAF/DETR (Chap. 13).
Évolution 2025 → 2026	17 919,83 €	106 901,99 €	1 928 086,21 €	+1 165 168,10 €	dépenses de fonctionnement quasi inchangées, recettes de fonctionnement en nette progression. En investissement, année de bascule avec un volume de dépenses très supérieur, partiellement compensé par l'inscription des recettes attendues (FCTVA + CAF/DETR).

Aussi, la politique jeunesse, inscrite dans la CTG, répond aux enjeux de prévention des fragilités, de santé mentale, de décrochage scolaire et de soutien à la parentalité, en lien avec le Contrat Local de Santé.

L'accès aux droits constitue un axe transversal, fondé sur la proximité des services, la lisibilité des parcours usagers et le renforcement des France Services.

La Convention Territoriale Globale structure l'ensemble des politiques sociales locales autour de huit axes, en veillant à l'équilibre territorial et à la coordination des acteurs.

Elle soutient la parentalité, la petite enfance et l'enfance par le développement des LAEP, des actions éducatives, de l'inclusion du handicap et de l'harmonisation de l'offre d'accueil.

Sur la jeunesse, la CTG organise une action partenariale en faveur des 12–25 ans, de l'orientation, de la mobilité et de l'engagement des jeunes.

Les axes handicap, animation de la vie sociale et santé visent l'inclusion, le soutien aux projets structurants et le déploiement d'actions de prévention et d'aller-vers.

Le pilotage repose sur une gouvernance structurée garantissant le suivi, la priorisation annuelle des actions et la cohérence des politiques communautaires sur la durée de la CTG.

Mise en place d'une politique d'assistance aux personnes âgées

Le projet de territoire du Quercy Caussadais fait du maintien à domicile, de la mobilité solidaire et de l'accès aux droits des axes structurants de la cohésion sociale, dans un contexte de vieillissement démographique et d'isolement croissant en milieu rural.

Ces politiques se traduisent par trois dispositifs majeurs touchant chaque année plusieurs centaines d'habitants du territoire.

Le portage de repas constitue le dispositif le plus massif. En 2025, il concerne environ 125 bénéficiaires, pour plus de 26 000 repas livrés sur l'année, représentant un coût annuel d'environ 171 750 €.

Les années précédentes confirment une stabilité élevée du nombre de bénéficiaires (entre 119 et 137 personnes selon les exercices) et une activité comprise entre 26 000 et 35 000 repas par an, traduisant un besoin structurel et durable lié au vieillissement et à la perte d'autonomie.

La téléassistance touche un public encore plus large. Sur l'exercice 2024–2025, environ 270 abonnés bénéficient du dispositif, contre 232 en 2017, traduisant une progression continue du recours à ce service. Le coût annuel se situe autour de 26 000 à 30 000 €, pour un dispositif essentiel de prévention des risques et de sécurisation du maintien à domicile des personnes âgées et isolées. L'exercice 2025–2026 reste partiellement en cours de clôture, mais la tendance haussière du nombre d'abonnés est confirmée.

Le transport à la demande concerne un public plus restreint mais particulièrement fragile. En 2025, environ 54 usagers ont eu recours au service, contre 60 en 2023 et 2024, et jusqu'à 82 en 2018. Le coût annuel s'établit autour de 16 400 € en 2025, dans un cadre fortement subventionné par la Région Occitanie.

Ce service constitue néanmoins un levier déterminant d'accès aux soins, aux démarches administratives et aux services de proximité pour les personnes à mobilité réduite. Ces éléments permettent de mesurer concrètement l'impact des politiques sociales communautaires : près de 450 à 500 habitants concernés chaque année par au moins un dispositif de maintien à domicile ou de mobilité solidaire.

Service	Exercice	Dépenses fonctionnement (€)	Recettes fonctionnement (€)	Explication
Téléassistance (F424)	Réalisé 2025	45 525,00	0	Dépenses quasi exclusivement composées de subventions/contributions aux opérateurs et associations (Présence Verte, ADMR, UDAF, associations sociales), plus un poste marginal de communication.
	BP 2026	56 400,00	0	BP 2026 en hausse, à périmètre constant, principalement lié à l'enveloppe de subventions prévues (ADMR + Présence Verte + associations, dont un poste "UDAF 82" à 5 500 € et diverses associations à 5 800 €.
	Évolution 2025 → 2026	10 875,00	0	Écart lié à une enveloppe de subventions 2026 plus "couverte" que le réalisé 2025, en attendant les décisions sur les demandes de subventions attribuées.
Transport à la demande (F4282)	Réalisé 2025	16 401,30	18 250,58	Dépenses correspondant au contrat de prestation (Voyages Bas Quercy). Recettes liées à la subvention Région : en 2025, une part reste en solde à percevoir (d'où un réalisé inférieur au BP sur certaines lignes).
	BP 2026	23 500,00	32 000,00	Budget 2026 positionné sur une enveloppe de prestation ajustée avec un reliquat 2025 à traiter et maintien de la recette Région à 32 000 € solde 2025 + acompte 2026).
	Évolution 2025 → 2026	7 098,70	13 749,42	Hausse conjointe des charges de prestation et de la subvention régionale attendue. Le service reste structurellement dépendant du niveau et du calendrier de versement de la Région.
Portage des repas (F4281)	Réalisé 2025	198 598,31	0	Service structuré autour de conventions (ADMR + SMAD82) représentant l'essentiel du coût, complété par un petit poste de consommables/communication. Pas de recettes dédiées en fonctionnement.
	BP 2026	203 970,00	0	Légère hausse : ajustement des conventions et des coûts annexes (consommables), sans changement de périmètre du service.
	Évolution 2025 → 2026	5 371,69	0	Variation modérée correspondant à des ajustements de coût sur une activité stable (service maintenu à l'identique).

Aire d'accueil des gens du voyage

La gestion de l'aire d'accueil intercommunale des gens du voyage s'inscrit dans les axes du projet de territoire relatifs à la cohésion sociale, à l'accès aux droits et à la responsabilité collective des communes face aux obligations légales en matière d'accueil.

Elle constitue un sujet sensible, à forts enjeux sociaux, financiers et de sécurité, nécessitant une action publique structurée et coordonnée.

En 2025, la reprise opérationnelle par le gestionnaire a permis une amélioration du suivi administratif et technique de l'aire, notamment sur la maîtrise des fluides et la gestion des situations conflictuelles. Une gestion plus rigoureuse a contribué à limiter les impayés, mais s'est traduite par un taux de remplissage plus faible, en lien avec le coût des fluides et l'exclusion des mauvais payeurs.

Le budget de fonctionnement reste néanmoins en baisse (environ 143 000 € contre près de 200 000 € en 2023), traduisant un effort de rationalisation, malgré des recettes limitées. Dans le cadre du projet de territoire, l'enjeu n'est pas uniquement gestionnaire mais stratégique.

La réflexion engagée avec les élus et les services de l'État dans le cadre du schéma départemental, notamment sur l'hypothèse de terrains familiaux, pose la question d'un positionnement politique clair de la CCQC, dans un contexte de coûts élevés, de tensions persistantes et de priorisation d'autres projets structurants.

Le renforcement de l'accompagnement social, avec l'intervention accrue du Département, vise à améliorer l'accès aux droits, la responsabilisation des usagers et la prévention des conflits.

Cette approche partenariale s'inscrit dans une logique d'« aller-vers » et de sécurisation des parcours, en cohérence avec les orientations du projet de territoire.

Exercice	Dépenses fonctionnement (€)	Recettes fonctionnement (€)	Dépenses investissement (€)	Recettes investissement (€)	Explication
Réalisé 2025	142 929,09	62 558,15	7 035,20	2 000,00	Fonctionnement dominé par la gestion déléguée (prestations) et les charges de site (fluides/maintenance). Recettes principalement issues de la régie (fluides/emplacements) et d'un versement CAF.
BP 2026 (RAR inclus)	156 670,00	65 200,00	6 372,00	4 000,00	Hausse de fonctionnement portée surtout par : fluides (eau 8 000 €, énergie 22 000 €), prestations de gestion (611 : 101 000 €), maintenance/contrôles (6156 : 7 500 €), créances en non-valeur (6541 : 5 000 €) et participation aire de grand passage (7 000 €). Côté recettes : régie 30 000 € + CAF 35 000 € (+ FCTVA 200 € sur cloud/télégestion). Investissement : surtout remboursements de cautions (chap.16) et RAR matériel sécurité/télégestion.
Évolution 2025 → 2026	13 740,91	2 641,85	-663,2	2 000,00	2026 intègre des crédits plus prudents sur charges "structurelles" (fluides/maintenance) et le traitement d'impayés (non-valeur). Recettes en légère progression (régie + CAF). En investissement, baisse nette des dépenses par rapport au réalisé 2025 mais hausse des recettes via les cautions budgétées à 4 000 € (vs 2 000 € réalisé 2025).

EREF/PIJ

Le service EREF, en articulation étroite avec le PLIE et France Services, constitue l'outil de proximité de cette politique, en assurant l'accueil, l'orientation et l'accompagnement des demandeurs d'emploi, des bénéficiaires du RSA et des employeurs. Son activité repose majoritairement sur l'accompagnement PLIE (environ 75 % du temps de travail), dans un contexte de montée en charge continue du public accueilli.

Le service a réalisé 220 entretiens, dont 165 en présentiel, et accompagné 93 personnes dans le cadre du PLIE (contre 83 en 2023). Cette dynamique s'inscrit toutefois dans un environnement territorial dégradé : progression du chômage de longue durée, fragilisation accrue des publics, hausse du chômage des jeunes et des seniors, recul des offres d'emploi sur un an (-18,9 %) et inadéquation persistante entre les profils disponibles et les besoins des employeurs, notamment dans les secteurs en tension (santé, aide à domicile, services, agriculture).

Si l'accompagnement PLIE permet des sorties positives et la sécurisation des parcours les plus fragiles, les freins périphériques à l'emploi demeurent structurants (mobilité, santé, précarité financière, accès limité à la formation). L'emploi retrouvé est souvent éloigné du métier recherché et de nature précaire, ce qui interroge l'impact qualitatif des dispositifs. Le projet de territoire privilégie donc une approche territorialisée et qualitative, avec pour priorités 2026 la sécurisation des accompagnements EREF et PLIE, la réponse aux appels à projets FSE+, le renforcement de l'intermédiation avec les entreprises, la mobilisation accrue des outils de France Travail (immersions, formations préalables au recrutement), le maintien d'actions collectives ciblées et une meilleure articulation avec les politiques de mobilité, de jeunesse et de formation. Dans un contexte financier contraint, le service poursuit parallèlement la rationalisation de son fonctionnement et l'identification d'outils adaptés, tels que le logiciel Rural Emploi, pour renforcer l'efficacité de l'action publique.

Le Point Information Jeunesse (PIJ) est un service de proximité dédié aux jeunes de 11 à 30 ans, visant l'accès à l'information, l'accompagnement vers l'autonomie et la mise en relation avec les acteurs du territoire. Il fonctionne en articulation étroite avec l'EREF, France Services et les partenaires jeunesse, et s'appuie sur une animatrice à 80 % et un réseau partenarial dense (établissements scolaires, Mission Locale, SDJES, Réseau Information Jeunesse). Labellisé Information Jeunesse et SPRO pour six ans, et reconnu point Eurodesk, le PIJ renseigne son activité via l'outil national IJ Stats depuis 2022.

En 2025, l'activité du PIJ est particulièrement soutenue, avec 2 953 personnes touchées, dont 542 en accueil individuel (91 accompagnants) et 2 098 participants aux actions collectives. Les publics évoluent, avec une présence accrue des parents aux côtés des jeunes, traduisant des besoins croissants d'écoute et de soutien. Les actions menées couvrent l'orientation, l'emploi, la mobilité, la citoyenneté, la santé et la vie quotidienne, et se sont renforcées en 2024-2025 par des actions structurantes (découvertes métiers, forum emploi saisonnier, ateliers « Mercredis de l'Info », interventions en établissements scolaires). Dans un contexte social et psychologique tendu pour les jeunes, ces éléments confirment la nécessité d'un accompagnement de proximité, partenarial et réactif, avec pour enjeux la poursuite des actions engagées, le renforcement des liens avec les établissements scolaires et le développement de dispositifs favorisant l'accès à une première expérience professionnelle.

Service	Exercice	Dépenses fonctionnement (€)	Recettes fonctionnement (€)	Dépenses investissement (€)	Éléments d'explication
EREF	Réalisé 2025	5 280,72 €	63 000,00 €	139,7	Activité soutenue d'accueil et d'accompagnement emploi-insertion (PLIE majoritaire). Dépenses de fonctionnement maîtrisées hors masse salariale. Recettes élevées liées aux subventions PDI (Conseil départemental) et FSE, intégralement mobilisées en 2025.
EREF	BP 2026 (RAR inclus)	6 631,00 €	60 898,00 €	900	Hausse modérée des dépenses de fonctionnement liée aux besoins matériels (maintenance, déplacements, outils numériques) et à la continuité des actions collectives. Baisse des recettes due à une enveloppe FSE réduite en 2026, malgré le maintien du PDI. Investissement ponctuel pour renouvellement de matériel informatique.
EREF	Évolution 2025 → 2026	+1 350,28 €	-2 102,00 €	760,3	Écart principalement lié à l'ajustement des subventions (FSE) et à un effort ciblé sur l'équipement. Le modèle économique reste très dépendant des financements externes.
PIJ	Réalisé 2025	3 666,35 €	1 200,00 €	0	Dépenses concentrées sur l'animation jeunesse (formation Baby-sitting/PSC1, abonnements CIDJ/CRIJ/Onisep, déplacements). Recettes issues d'actions ponctuelles financées (SDJES / Info Métiers).
PIJ	BP 2026 (RAR inclus)	3 880,00 €	600	0	Budget globalement stable. Maintien des actions PIJ existantes et inscription du dispositif « Argent de poche » pour 10 jeunes. Recettes prévisionnelles prudentes, limitées à une action financée.
PIJ	Évolution 2025 → 2026	213,65	-600	0	Légère hausse des dépenses liée à l'élargissement des actions jeunesse. Baisse des recettes expliquée par l'absence de reconduction à l'identique des financements 2025.

France Services :

L'espace France Services du Quercy Caussadais joue un rôle central dans l'accompagnement administratif et numérique des habitants, avec une montée en charge continue de son activité. En 2025, 15 128 contacts ont été enregistrés, confirmant une progression régulière depuis 2022.

Les accompagnements tous opérateurs confondus suivent la même dynamique, avec une hausse marquée sur la période 2022-2025, traduisant une sollicitation croissante du service par la population.

Les accompagnements individualisés relèvent principalement des thématiques retraite, emploi (France Travail), démarches ANTS, CAF, CPAM et, depuis 2025, URSSAF, nouvel opérateur national intégré afin de répondre aux besoins des auto-entrepreneurs et particuliers employeurs (CESU, Pajeemploi).

Les données montrent une augmentation globale des accompagnements, avec une progression notable des thématiques retraite et France Travail, ainsi qu'une diversification des demandes liées aux autres services publics.

L'évolution des modalités d'intervention met en évidence une transformation des usages. Si les rendez-vous individuels et les demandes ponctuelles restent soutenus, le développement des ateliers constitue un marqueur fort de la période récente.

Leur fréquentation progresse fortement entre 2023 et 2025, traduisant une stratégie assumée de montée en compétence collective et d'élargissement de l'accès au numérique. En 2025, 3 487 personnes ont ainsi été accompagnées dans le cadre des actions numériques, dont 1 256 nouveaux usagers.

Cette dynamique est renforcée par l'accueil de partenaires locaux (Communauté 360°, Germinal 82, Fondation Optéo) et par des actions ciblées de sensibilisation, telles que le Challenge CleanUp Day, le projet BOOMERING contre la désinformation ou les ateliers proposés lors du salon des jeunes de Caussade.

Les Journées France Services d'octobre 2025 ont également contribué à accroître la visibilité du dispositif sur les marchés, lors de portes ouvertes et d'ateliers dédiés aux démarches en ligne.

Enfin, les travaux engagés dans le cadre de la Convention Territoriale Générale soulignent la nécessité d'adapter l'offre aux disparités territoriales et aux publics les plus fragiles, avec une réflexion en cours sur l'implantation de permanences supplémentaires à Septfonds et Réalville.

Cette montée en charge justifie l'investissement prévu en 2026 pour le renouvellement du parc informatique, condition indispensable au maintien de la qualité de l'accueil et à la poursuite de la dynamique observée.

Exercice	Dépenses fonctionnement (€)	Recettes fonctionnement (€)	Dépenses investissement (€)	Recettes investissement (€)	Explications
Réalisé 2025	66 659,00 €	82 428,00 €	27 606,00 €	5 299,00 €	Exécution 2025 marquée par la perception de subventions de fonctionnement (conseiller numérique, FIO/FNADT) et par des recettes exceptionnelles non reconductibles.
BP 2026 (RAR inclus)	74 580,00 €	13 900,00 €	29 103,00 €	2 840,00 €	Budget 2026 recentré sur le fonctionnement courant du service. Attente de confirmation pour la recette dédiée au FS. Maintien d'un niveau de dépenses cohérent avec les besoins structurels (maintenance, télécoms, nettoyage). Investissements ciblés sur l'informatique, logiciels et équipements.
Évolution 2025 → 2026	+7 921,00 €	-68 528,00 €	+1 497,00 €	-2 459,00 €	Hausse modérée des dépenses de fonctionnement liée à l'augmentation des coûts de maintenance, télécommunications et entretien des locaux. Forte baisse des recettes de fonctionnement due à l'extinction des subventions non reconduites. Investissement globalement stable, avec diminution des recettes d'investissement (FCTVA et subventions).

Services scolaires

La politique des affaires scolaires constitue un volet essentiel de l'action communautaire de proximité, pleinement inscrite dans la politique éducative du Quercy Caussadais. Elle répond à une attente forte et constante des communes et des familles, dans un contexte territorial marqué par une baisse continue des effectifs scolaires. En 2025, l'intervention de la Communauté de communes s'est volontairement inscrite dans une logique de stabilité et de consolidation, sans élargissement du périmètre d'intervention.

Le partenariat avec l'Éducation nationale s'est poursuivi de manière ciblée, notamment dans le cadre du RASED de la circonscription 1, permettant un accompagnement adapté des élèves en difficulté sur le territoire intercommunal. Aucune relance n'a été engagée concernant les deux autres RASED extérieurs au territoire, au regard d'un impact territorial jugé limité.

La natation scolaire demeure un axe structurant de la politique éducative intercommunale. En 2025, le coût du dispositif s'est établi à environ 39 500 € pour les prestations assurées par le délégataire, auxquels s'ajoutent près de 24 000 € de frais de transport. Une légère baisse des prestations a été observée, traduisant une adaptation aux effectifs et aux contraintes d'organisation. Par ailleurs, la Communauté de communes est intervenue sur des actions éducatives complémentaires, notamment la distribution de dictionnaires aux élèves de CE1. Ce dispositif, maintenu en 2025, a toutefois été marqué par une augmentation significative du coût unitaire, liée à l'évolution des pratiques du fournisseur, appelant une vigilance accrue sur les conditions d'achat.

Plus largement, la Communauté de communes finance chaque année un ensemble d'actions éducatives essentielles non prises en charge par l'Éducation nationale, permettant aux écoles de développer leurs projets pédagogiques et d'offrir aux élèves des apprentissages et des activités qui, sans cet engagement financier, ne pourraient être proposés. Ces interventions concernent notamment les interventions pédagogiques en classe, l'éveil musical, les actions culturelles à destination du jeune public, le soutien aux transports scolaires pour les projets éducatifs, les actions autour du livre, l'appui à l'UNSS, au RASED et à la promotion de l'occitan, ainsi que le transport et les cours de natation dans le cadre du savoir-nager.

En moyenne, le coût annuel de ces actions scolaires se répartit comme suit :

- Intervenants scolaires : 32 000 €
- Intervenants musique : 12 500 €
- Contes jeune public : 15 000 €
- Transports scolaires pour projets : 20 000 €
- Dictionnaires : 6 100 €
- Association REEL : 5 000 €
- Soutien UNSS / FSE collèges et lycées : 6 900 €
- RASED (petit matériel) : 2 500 €
- Projet d'ouverture culturelle / mobilité : 1 000 €
- Transport pour le savoir-nager : 20 500 €
- Cours de natation : 52 000 €
- Matériel informatique (moyenne annuelle) : 45 000 €

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2026, l'orientation retenue repose sur un principe de périmètre constant et de continuité des actions jugées essentielles, combiné à un recentrage du rôle de la CCQC sur son cœur de compétence.

Périmètre – Affaires scolaires	Exercice	Dépenses fonctionnement (€)	Recettes fonctionnement (€)	Dépenses investissement (€)	Recettes investissement (€)	Explications
Fonction 213 – Affaires scolaires (1er degré)	Réalisé 2025	97 660,00 €	960,00 €	71 000,00 €	2 000,00 €	(transports scolaires, natation, aides aux sorties) et un investissement limité principalement au matériel informatique.
Fonction 213 – Affaires scolaires (1er degré)	BP 2026 (RAR inclus)	97 660,00 €	960,00 €	71 000,00 €	2 000,00 €	Stabilité globale du fonctionnement par rapport à 2025 ; maintien des politiques éducatives existantes. Les investissements portent toujours sur l'équipement informatique, sans extension de périmètre.
Fonction 213 – Affaires scolaires (1er degré)	Évolution 2025 → 2026	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Budget reconduit à l'identique : pas de variation structurelle entre 2025 et 2026.
Fonction 201 – Second degré	Réalisé 2025	18 500,00 €	16 000,00 €	0	0	Fonction centrée sur la participation intercommunale (UNSS, FSE, piscine) avec un quasi-équilibre entre dépenses et recettes.
Fonction 201 – Second degré	BP 2026 (RAR inclus)	18 500,00 €	16 000,00 €	0	0	Reconduction du dispositif existant : financement stable des actions en faveur des collèges et maintien de la redevance lycée/piscine.
Fonction 201 – Second degré	Évolution 2025 → 2026	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	Aucune évolution budgétaire : périmètre strictement constant.
Total Affaires scolaires (fonctions 213 + 201)	Réalisé 2025	116 160,00 €	16 960,00 €	71 000,00 €	2 000,00 €	Vision consolidée du budget scolaire intercommunal incluant premier et second degré.
Total Affaires scolaires (fonctions 213 + 201)	BP 2026 (RAR inclus)	116 160,00 €	16 960,00 €	71 000,00 €	2 000,00 €	Budget 2026 strictement reconduit, traduisant un choix de stabilité des politiques éducatives sans extension ni réduction de périmètre.
Total Affaires scolaires (fonctions 213 + 201)	Évolution 2025 → 2026	0,00 €	0,00 €	0	0	Absence totale d'effet budgétaire entre les deux exercices : budget scolaire stabilisé.

Culture

La politique culturelle constitue un pilier du projet de territoire du Quercy Caussadais, à la croisée des enjeux d'attractivité, de cohésion sociale, d'accès à la culture et de structuration du cadre de vie.

Elle repose sur un réseau intercommunal dense associant médiathèques, ludothèque, école de musique et interventions culturelles en milieu scolaire. En 2025, le réseau des médiathèques et de la ludothèque regroupe 7 médiathèques et 1 ludothèque, animées par 11 agents et appuyées par 13 bénévoles.

Il propose une offre culturelle de proximité significative avec 65 500 documents, 3 335 emprunteurs actifs, une fréquentation annuelle d'environ 46 000 personnes et près de 78 800 prêts. Le budget de fonctionnement hors personnel s'élève à 239 000 €.

Cette activité soutenue confirme le rôle structurant du réseau dans l'accès à la culture, notamment en milieu rural. L'école de musique intercommunale accueille en 2025 environ 230 élèves, soit une progression de 25 % en cinq ans, malgré une stabilisation sur l'exercice. Elle mobilise 17 professeurs et propose 15 disciplines, des orchestres et de nombreux ateliers.

Le budget de fonctionnement hors personnel est de 94 000 €, tandis que les charges de personnel représentent 395 000 €. L'école joue un rôle central dans l'accès à l'enseignement artistique et la dynamique culturelle du territoire.

Les interventions culturelles en milieu scolaire concernent 48 classes du territoire pour les disciplines artistiques et 73 classes pour les interventions musicales, renforçant l'égalité d'accès à la culture dès le plus jeune âge.

Le budget dédié est en légère diminution en 2025 (27 000 €), en lien avec la fermeture de classes.

Au global, le budget culturel communautaire atteint 1 211 425 € en 2025, avec un taux de réalisation de 93 % en fonctionnement et 50 % en investissement, traduisant une montée en charge progressive des projets structurants. L'année 2026 constitue une année charnière.

Elle est marquée par le lancement opérationnel du futur pôle culturel à Caussade, projet structurant du mandat, avec un montant de travaux estimé à 1 445 000 € HT, complété par des investissements en mobilier, équipements numériques, fonds documentaires et aménagements intérieurs.

Ces investissements s'inscrivent dans une logique de regroupement, de modernisation et d'accessibilité de l'offre culturelle à l'échelle intercommunale. Parallèlement, les dépenses de fonctionnement des médiathèques et de la ludothèque sont globalement stabilisées par rapport à 2025 (-1 %), tandis que le budget du service commun est en légère diminution (-4,8 %).

À l'inverse, le budget de l'école de musique connaît une hausse marquée en fonctionnement (+27 %), principalement liée au poste énergie et à l'adaptation de l'offre pédagogique (heures complémentaires, entretien des instruments, nouvelles actions de médiation).

Périmètre / Exercice	Dépenses fonctionnement (€)	Recettes fonctionnement (€)	Dépenses investissement (€)	Recettes investissement (€)	Explications
Fonction 311 – École de musique et intervenants culturels – Réalisé 2025	93 042,18 €	60 638,36 €	4 405,20 €	2 725,01 €	Année 2025 une régie école de musique recette en augmentation et des investissements limités au renouvellement courant (informatique / instruments).
Fonction 311 – BP 2026 (RAR inclus)	113 499,00 €	45 000,00 €	4 400,00 €	2 643,31 €	Hausse sensible des dépenses de fonctionnement liée principalement à l'énergie, aux prestations artistiques et aux charges du site. Baisse des recettes par prudence budgétaire sur la régie. Investissement stabilisé.
Fonction 311 – Évolution 2025 → 2026	+20 456,82 €	-15 638,36 €	-5,20 €	-81,70 €	Effet ciseau net sur le fonctionnement : augmentation des charges et contraction volontaire des recettes prévisionnelles.
Fonction 30 – Actions culturelles / services communs / coupons associations – Réalisé 2025	83 971,81 €	468,00 €	0	0,00 €	Fonctionnement essentiellement dédié à la programmation culturelle et aux subventions, avec très peu de recettes propres et aucun investissement en 2025.
Fonction 30 – BP 2026 (RAR inclus)	86 760,00 €	1 000,00 €	243 950,00 €	118 380,00 €	Fonctionnement en légère hausse. Année 2026 marquée par un investissement (pôle culturel, mobilier, équipements, véhicule), avec recettes d'investissement identifiées (subventions + FCTVA).
Fonction 30 – Évolution 2025 → 2026	+2 788,19 €	532,00 €	+243 950,00 €	+118 380,00 €	Changement d'échelle : passage d'un budget de fonctionnement pur à une année de transformation patrimoniale lourde.
Fonction 313 – Médiathèques / Ludothèque – Réalisé 2025	147 976,06 €	10 535,50 €	3 789,38 €	784,08	Fonctionnement dominé par les acquisitions, la maintenance des réseaux, les animations et les mises à disposition communales. Investissements limités en 2025.
Fonction 313 – BP 2026 (RAR inclus)	163 686,00 €	1 400,00 €	21 435,00 €	3 429,60 €	Augmentation du fonctionnement liée aux coûts des réseaux, du ménage, des animations et des charges refacturées. Investissement ciblé (opération 120) avec FCTVA mobilisé.
Fonction 313 – Évolution 2025 → 2026	+15 709,94 €	-9 135,50 €	+17 645,62 €	+2 645,52 €	Effort simultané sur le fonctionnement et l'investissement, avec un recul important des recettes de fonctionnement
Synthèse globale Culture (311 + 30 + 313) – Réalisé 2025	324 990,05 €	71 641,86 €	8 194,58 €	3 509,09 €	Budget culture 2025 majoritairement orienté fonctionnement, avec un investissement limité.
Synthèse globale Culture (311 + 30 + 313) – BP 2026 (RAR inclus)	363 945,00 €	47 400,00 €	269 785,00 €	124 452,91 €	BP 2026 marqué par une double dynamique : hausse du fonctionnement (+12 %) et investissement exceptionnel porté par la fonction 30 (pôle culturel).
Synthèse globale Culture – Évolution 2025 → 2026	+38 954,95 €	-24 241,86 €	+261 590,42 €	+120 943,82 €	Année charnière : sur l'investissement culturel, combiné à une dégradation de l'équilibre de fonctionnement

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Le budget Ordures ménagères 2026 s'inscrit dans une trajectoire de transformation progressive du service, combinant maîtrise des coûts, renforcement de la prévention et anticipation du basculement vers le scénario 100 % PAV. Les coûts de pré-collecte du verre et des papiers/emballages confirment la bonne performance du Quercy Caussadais par rapport aux moyennes nationale et régionale.

Sur le verre, les charges de pré-collecte restent contenues autour de 3 à 5 €/t en 2021-2024, nettement inférieures aux références France et Occitanie en milieu rural. Sur les papiers/emballages, la collectivité maintient également un niveau très bas, avec une baisse marquée en 2024 à 7 €/t, là où les moyennes nationales et régionales dépassent 35 €/t. Ces écarts traduisent l'efficacité de l'organisation actuelle, tout en soulignant les marges de manœuvre à préserver lors du changement de modèle de collecte.

Les charges fonctionnelles et de prévention demeurent maîtrisées, avec une progression mesurée entre 2019 et 2024. Le ratio global (structure, communication et prévention) évolue de 6 % à 8 % des charges, traduisant un renforcement assumé des actions de prévention et de sensibilisation, cohérent avec les objectifs réglementaires et la montée en puissance du poste d'Ambassadeur du tri.

Sur le volet fonctionnement, la stabilisation du prix du gazole en 2025 a permis de contenir la dépense à 100 247 €, en baisse significative par rapport au prévisionnel.

Toutefois, l'absence de visibilité sur l'évolution future des prix justifie le maintien d'une enveloppe prudente de 120 000 € au BP 2026. Les dépenses d'entretien du matériel roulant poursuivent une tendance haussière structurelle, en lien direct avec la vétusté du parc de BOM.

Nos données confirment une concentration des coûts sur certains véhicules anciens, ainsi qu'un poids croissant des pneus et des pannes électroniques. Le BP 2026 maintient ainsi un niveau élevé d'entretien afin de sécuriser la continuité du service.

Les tonnages confirment une baisse des ordures ménagères résiduelles, une progression du tri sélectif et une hausse ponctuelle des refus en 2025, liée aux évolutions techniques des chaînes de tri. Côté recettes, les graphiques montrent une volatilité persistante des marchés de reprise.

Après un pic en 2022, les prix se sont dégradés, en particulier pour le verre, tandis que le plastique et les métaux affichent une dynamique plus favorable. Par prudence, la recette de reprise est reconduite au niveau du BP 2025, complétée par un soutien CITEO estimé à 210 000 €, portant les recettes filières à environ 300 000 €.

En investissement, le tableau d'estimation met en évidence l'ampleur financière du passage au scénario 100 % PAV. Selon les hypothèses retenues (colonnes aériennes, semi-enterrées et acquisition de camions), le coût global du projet se situe dans une fourchette comprise entre environ 2,35 M€ et 2,68 M€, traduisant un effort d'investissement conséquent mais structurant.

Ce projet vise à réduire durablement les coûts de collecte, à améliorer les performances de tri et à répondre aux exigences réglementaires à moyen et long terme.

Les financements attendus reposent notamment sur le FCTVA et des subventions régionales potentielles, sous réserve du respect des calendriers et conditions d'éligibilité.

Exercice	Dépenses fonctionnement (€)	Recettes fonctionnement (€)	Dépenses investissement (€)	Recettes investissement (€)	Explications
Réalisé 2025	2 115 304,01	3 381 439,88	65 694,21	5 160,14	Fonctionnement 2025 marqué par un poste "traitement/transport" très dominant (contribution SDD), avec des tensions sur carburant/entretien/assurances. Côté recettes, TEOM en socle + recettes de valorisation (reprises/CITEO) plus favorables qu'une hypothèse prudente. Investissement 2025 limité, FCTVA encaissé faible car peu de dépenses éligibles payées.
BP 2026 (RAR inclus)	2 167 586,00	3 314 574,00	1 023 302,00	160 752,00	Dépenses de fonctionnement en légère hausse, tirées surtout par les carburants/énergie, les prestations et l'accompagnement technique (études tri/biodéchets/tournées + audit), tandis que la contribution SDD reste très élevée mais quasi stable. Recettes de fonctionnement volontairement prudentes : TEOM proche du réalisé, mais baisse anticipée sur les recettes de valorisation (reprises + soutiens) car variables. Forte montée en investissement : équipements structurants "PAV/colonnes" + report massif de 2025 (camion grue). Recettes d'investissement : FCTVA estimé en forte hausse, cohérent avec le volume d'investissements programmés (reste dépendant des paiements réels et de l'éligibilité).
Évolution 2025 → 2026	+52 281,99	-66 865,88	+957 607,79	+155 591,86	Fonctionnement : hausse modérée (+52,3 k€) concentrée sur l'opérationnel (chap. 011 : carburants/énergie, prestations, communication tri) et les études ; contribution SDD quasi stable. Recettes : budget 2026 (prudence sur valorisation et produits occasionnels). Investissement : changement d'échelle (programme colonnes + RAR, dont camion grue). FCTVA attendu mécaniquement plus élevé, mais restant une estimation.

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations Protection et mise en valeur de l'environnement

La compétence GEMAPI constitue une politique structurante pour la Communauté de communes du Quercy Caussadais, à la fois fortement encadrée par la réglementation, techniquement exigeante et inscrite dans une logique de programmation pluriannuelle, visant la restauration des cours d'eau, la prévention des risques d'inondation et l'amélioration du fonctionnement écologique des milieux aquatiques, en lien étroit avec les syndicats de bassin.

En 2025, l'action communautaire s'est principalement concentrée sur la mise en œuvre des Programmes Pluriannuels de Gestion, portés notamment par le syndicat du Lemboulas. Les interventions ont porté sur la gestion de la ripisylve, le traitement des embâcles et des actions ciblées de restauration des cours d'eau. La participation financière de la CCQC correspond au solde du PPG 2025, pour un montant estimé à 55 000 €.

Par ailleurs, des travaux connexes réalisés par la même équipe, notamment la remise en état de deux passerelles de randonnée pour environ 3 000 €, relèvent d'une autre politique publique et sont retraités budgétairement, permettant de minorer le coût imputable à la GEMAPI.

En 2026, la programmation se poursuit avec une montée en charge maîtrisée. Conformément aux préconisations de la trésorerie, les dépenses liées à la mise à disposition des agents du syndicat du Lemboulas sont désormais imputées au chapitre 012, pour un montant global proposé de 80 000 €.

Cette enveloppe intègre le solde du PPG 2025 (55 000 €) et un acompte de 25 000 € sur le PPG 2026, dans une logique de lissage budgétaire et de sécurisation de la trésorerie du syndicat. Sur le plan opérationnel, la tranche 2026 prévoit la poursuite des actions courantes de gestion des milieux ainsi que des opérations plus structurantes.

Un projet de restauration hydromorphologique est envisagé sur le ruisseau d'Albert, affluent de la Bonne Vieille, afin de traiter des phénomènes d'érosion en bord de voirie et de dysfonctionnement du cours d'eau, par une solution de reméandrage dont la faisabilité est confirmée sous réserve d'études complémentaires prévues début 2026.

Un second secteur stratégique concerne le moulin d'Alibert à Puylaroque. En 2026, l'installation de piézomètres permettra de relancer un projet de mise en transparence du seuil et de reméandrage du Cande aval, visant à la fois la restauration du cours d'eau et la réduction des contraintes sur la voirie, tout en sécurisant l'usage du pompage existant pour l'arrosage du stade par l'étude d'une solution de substitution.

Service / Fonction	Exercice	Dépenses fonctionnement (€)	Recettes fonctionnement (€)	Dépenses investissement (€)	Recettes investissement (€)	Explications (juste milieu)
GEMAPI – 731 Politique de l'eau	Réalisé 2025	103 669,87 €	65 302,22 €	1 632,31 €	0	Année 2025 marquée par des dépenses de fonctionnement correspondants aux (interventions/entretien et organisation du service), et des recettes principalement composées de subventions (Région, Département, autres organismes). Investissement limité (petit matériel/équipement).
GEMAPI – 731 Politique de l'eau	BP 2026 (RAR inclus)	69 680,00 €	123 847,00 €	0	0	Baisse sensible du fonctionnement (moins d'études/achats et ajustements de postes), avec un niveau de recettes plus important lié aux subventions programmées/attendues en 2026 (PPG, dossiers en cours). Pas d'opération d'investissement structurante inscrite sur 2026 sur cette fonction.
GEMAPI – 731 Politique de l'eau	Évolution 2025 → 2026	-33 989,87 €	58 544,78 €	-1 632,31 €	0	Recentrage du budget sur le fonctionnement courant et montée des recettes sur l'effet "subventions attendues". L'investissement diminue car il n'y a pas de nouvelle dépense prévue (et le réalisé 2025 portait un petit niveau d'équipement).
GEMAPI – 735 Lutte contre les inondations	Réalisé 2025	0,00 €	0,00 €	14 520,00 €	2 992,09 €	En 2025, le budget est principalement porté par l'investissement (système d'alerte / opérations associées), avec une recette de FCTVA encaissée.
GEMAPI – 735 Lutte contre les inondations	BP 2026 (RAR inclus)	5 500,00 €	0,00 €	3 420,00 €	17 400,00 €	En 2026, apparition d'un fonctionnement dédié (abonnement/maintenance du dispositif d'alerte). Investissement plus faible car il s'agit surtout de finalisations (RAR). Recettes d'investissement prévues via subventions (DETR/AEAG selon inscriptions) et/ou autres recettes d'opération.
GEMAPI – 735 Lutte contre les inondations	Évolution 2025 → 2026	5 500,00 €	0,00 €	-11 100,00 €	14 407,91 €	Passage d'une année "travaux/équipement" (2025) à une année "exploitation + clôture" (2026) : baisse des dépenses d'investissement, hausse des recettes d'investissement attendues, et création d'un poste de fonctionnement pour faire vivre le système d'alerte.

Construction, entretien, fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

En 2025, le service Bâtiments a assuré l'entretien et la réparation d'environ 30 bâtiments communautaires, en priorisant la sécurité, la conformité réglementaire et la performance énergétique.

L'activité repose sur une équipe technique resserrée, organisée autour d'un agent dédié (1 ETP), appuyé ponctuellement par des agents mutualisés. La réorganisation engagée en 2025 a amélioré la réactivité opérationnelle, avec notamment près de 720 heures d'interventions réalisées en régie sur des logements communautaires.

Le budget de fonctionnement est resté globalement stable, malgré des postes sensibles aux aléas techniques, dans une logique d'optimisation des interventions et de recours maîtrisé aux prestataires.

Concernant les équipements sportifs intercommunaux, l'année 2025 confirme une fréquentation très élevée, en particulier du gymnase communautaire, mobilisé quotidiennement par le lycée et les associations sportives jusqu'en soirée, avec une forte occupation les mercredis et samedis.

Cette intensité d'usage entraîne une usure accélérée des installations et nécessite une vigilance constante en matière de maintenance et de sécurité. La gestion repose sur un agent à mi-temps, appuyé par un binôme technique.

La convention avec l'association de football de Caussade a permis une meilleure répartition des interventions et une économie estimée entre 3 000 et 4 000 €, tandis que le déploiement progressif de l'éclairage LED a généré une baisse d'environ 25 % des consommations électriques. En 2026, la stratégie s'inscrit dans la continuité et la consolidation.

Pour les bâtiments, aucun changement de périmètre n'est envisagé ; les priorités portent sur le renforcement du suivi des contrôles obligatoires, la formalisation des fiches bâtiment et l'anticipation des travaux, notamment sur les équipements de la petite enfance.

Le budget de fonctionnement est proposé stable, avec un objectif de rationalisation des dépenses de l'ordre de 10 %.

Pour les équipements sportifs, des interventions ciblées sont programmées en 2026 afin de sécuriser l'usage intensif des installations : traitement d'un point d'étanchéité, remplacement de six spots de sécurité pour un montant estimé à 6 200 €, et renouvellement de certains équipements sportifs.

La poursuite des économies d'énergie et la stabilisation des consommations demeurent des objectifs prioritaires.

Équipement / Fonction	Exercice	Dépenses fonctionnement (€)	Recettes fonctionnement (€)	Dépenses investissement (€)	Recettes investissement (€)	Explications
Service technique bâtiments – espaces verts (0201)	Réalisé 2025	6 560,68	1 700,00	577,38	281,4	Activité centrée sur l'entretien courant et la sécurité du patrimoine.
	BP 2026 (RAR inclus)	9 390,00	0	1 400,00	0	Renforcement du fonctionnement pour sécuriser l'entretien et la réactivité ; investissement limité à l'équipement.
	Évolution 2025 → 2026	2 829,32	-1 700,00	822,62	-281,4	Hausse des charges d'entretien et de maintenance ; disparition des recettes ponctuelles 2025 (prothèses auditives) et absence de recettes d'investissement 2026 sur ce périmètre.
Lavoisier – fonctionnement (0204)	Réalisé 2025	22 569,48	3 315,00	0	0	Charges portées par l'énergie, assurances et entretien ; recettes loyers + remboursements ponctuels.
	BP 2026	18 550,00	2 400,00	0	0	Fonctionnement resserré tout en conservant les postes incompressibles (énergie, sécurité, maintenance).
	Évolution 2025 → 2026	-4 019,48	-915	0	0	Baisse des dépenses par ajustement des enveloppes ; recul des recettes lié à l'absence du remboursement exceptionnel 2025 (FERVERT).
Lavoisier – investissement (INV 133)	Réalisé 2025	0	0	194 274,61	664 758,98	Avancement du pôle culturel : dépenses réalisées et encaissements de financements antérieurs.
	BP 2026 (RAR inclus)	0	0	1 432 499,69	100 000,00	Phase lourde de travaux + RAR ; recettes 2026 concentrées sur FCTVA, les autres financements étant décalés.
	Évolution 2025 → 2026	0	0	1 238 225,08	-564 758,98	Forte montée en charge des travaux (toiture + pôle culturel + RAR) avec recettes 2026 plus faibles car subventions non inscrites à ce stade (décalage de calendrier/décisions).
Sport – Gymnase (321)	Réalisé 2025	22 921,00	11 265,75	0	0	Équipement à forte fréquentation : entretien, sécurité et maintenance.
	BP 2026	35 900,00	13 800,00	0	0	Remise à niveau (sécurité/étanchéité/équipements) et anticipation de l'usure liée à l'usage intensif.
	Évolution 2025 → 2026	12 979,00	2 534,25	0	0	Hausse principalement portée par l'entretien du bâtiment et les équipements de sécurité ; recettes en hausse via redevance/participations.
Sport – Vestiaires extérieurs (322)	Réalisé 2025	7 681,60	3 201,39	0	0	Dépenses marquées par interventions ponctuelles et maintenance.
	BP 2026	12 600,00	3 100,00	0	0	Renforcement préventif (chauffe-eau, matériel, maintenance) pour éviter pannes/dégradations.
	Évolution 2025 → 2026	4 918,40	-101,39	0	0	Hausse liée aux besoins d'entretien anticipés ; recettes quasi stables, légère baisse.
Sport – Vie associative (326)	Réalisé 2025	21000	0	0	0	Tu n'as pas fourni de réalisé 2025 consolidé "F326" dans les éléments transmis (référence "pour mémoire 2024" seulement).
	BP 2026	22 100,00	0	0	0	Soutien aux associations sportives et à l'École de Sports.
	Évolution 2025 → 2026	1100	0	0	0	augmentation liée à une demande exceptionnelle

Quercy O

La piscine intercommunale de Caussade constitue un équipement structurant au service de la politique éducative de la Communauté de communes du Quercy Caussadais, notamment à travers l'objectif « savoir nager », et fait l'objet d'un suivi attentif tant sur le plan du bâtiment que du contrat de délégation de service public.

En 2025, l'action s'est principalement concentrée sur le suivi de la DSP et la préparation de son renouvellement. La mise en place d'une assistance à maîtrise d'ouvrage confiée au cabinet ADOC a permis d'engager le processus de renouvellement de la DSP, dont l'échéance initiale est fixée au 1er novembre 2026. Une prolongation de six mois a été validée, portant la fin du contrat au 1er mai 2027. Le pilotage repose sur l'organisation de deux à trois réunions annuelles associant élu et gestionnaire, le contrôle des comptes rendus d'activité et le suivi budgétaire.

Le service ne dispose pas d'effectif propre. La transmission du suivi opérationnel est prévue en 2026 à Pascal et Guillaume. La natation scolaire relève des Affaires scolaires, tant pour le budget que pour l'organisation des plannings et des bons de commande de transport, assurés par Sophie et Vivien. La fréquentation du public est suivie au moyen de tableaux de bord permettant une analyse quantitative et qualitative de l'usage de l'équipement.

Sur le plan financier, l'année 2025 s'inscrit dans une logique de rationalisation des dépenses, avec un objectif de réduction de l'ordre de 10 % et une optimisation des recettes, le budget demeurant globalement stable. Pour 2026, l'impact financier de l'AMO se traduira par une inscription supplémentaire au compte 611. Une facture résiduelle de Rouergue Alu d'un montant de 6 000 € reste par ailleurs à régler. Une vigilance particulière est requise sur les recettes, la dernière échéance du fonds de concours de la mairie de Caussade étant intervenue en 2025.

Dans le cadre du renouvellement de la DSP, la CCQC a engagé un travail approfondi de sécurisation juridique, technique et économique, visant à concilier continuité du service, exigence de qualité et maîtrise durable des charges. Les orientations retenues reposent notamment sur l'isolement du P1 avec engagement performanciel, un cadrage renforcé de la maintenance et des sujétions, ainsi qu'une vigilance accrue sur les mécanismes de compensation afin d'éviter toute indexation automatique déconnectée de la réalité des charges. La collectivité privilégie une formule d'indexation adossée à la structure réelle des coûts, hors énergie si le P1 est extrait, assortie d'une clause de rencontre au-delà d'un seuil annuel afin d'arbitrer les économies potentielles et de limiter l'application pleine de l'indexation.

La compensation envisagée reposerait sur une part fixe liée aux sujétions de service public, complétée par des mécanismes de bonus-malus ciblés sur la qualité de service et par un intéressement aux gains réalisés sur l'énergie et l'eau, sans lien direct avec la fréquentation. Les performances attendues seraient contractualisées à travers des objectifs précis, notamment sur les températures des bassins et de la halle, la qualité d'usage, les délais d'astreinte et le périmètre d'intervention. Le calendrier de procédure intègre les contraintes électorales et la nécessité de limiter strictement toute prolongation du contrat dans le respect des plafonds juridiques.

L'objectif économique poursuivi est la définition d'une trajectoire d'économies soutenable, estimée à environ 40 000 € par an, soit 200 000 € sur cinq ans, sans dégradation du service rendu ni fragilisation de l'équilibre contractuel. À ce titre, la CCQC a demandé à l'AMO d'étayer cette trajectoire par une estimation chiffrée des leviers mobilisables, une analyse de sensibilité aux principales variables (fréquentation, inflation hors énergie, glissement indiciaire, obligations réglementaires issues notamment du décret tertiaire et de la loi AER), ainsi qu'un jeu d'indicateurs de performance assorti d'un dispositif de bonus-malus juridiquement sécurisé.

Un benchmark des pratiques récentes en matière de formules d'indexation dans des DSP comparables est également sollicité, en particulier sur la place et le niveau de la part fixe, ses alternatives et les tendances observées. Des simulations rétrospectives sur la période 2022–2025, comparant plusieurs hypothèses de formules d'indexation, doivent permettre d'éclairer les arbitrages et de préparer le futur DCE.

En conclusion, l'année 2026 s'inscrit dans une phase de transition maîtrisée, fondée sur la continuité de fonctionnement de l'équipement, un pilotage renforcé de la DSP et la préparation structurée de son renouvellement, dans une logique de maîtrise des dépenses et de maintien d'un service public de qualité.

Équipement / Fonction	Exercice	Dépenses fonctionnement (€)	Recettes fonctionnement (€)	Dépenses investissement (€)	Recettes investissement (€)	Explications
Quercy O – DSP Centre aquatique (323)	Réalisé 2025	630 581,95	21 640,50	295 126,76	136 457,00	Année marquée par l'exécution pleine de la DSP Equalia, les charges financières liées aux emprunts et la dernière perception du fonds de concours de la commune de Caussade (120 000 €).
Quercy O – DSP Centre aquatique (323)	BP 2026 (RAR inclus)	629 601,00	15 500,00	295 127,00	16 457,00	Budget globalement stable. Intégration du coût de l'AMO ADOC pour le renouvellement de la DSP (impact sur le 611). Maintien des charges financières. Fin des fonds de concours de Caussade en recettes d'investissement.
Quercy O – DSP Centre aquatique (323)	Évolution 2025 → 2026	-980,95	-6 140,50	0,24	-120 000,00	Baisse des dépenses de fonctionnement marginale. Recul significatif des recettes de fonctionnement lié à la redevance et aux produits DSP. Forte baisse des recettes d'investissement due à l'extinction du fonds de concours communal en 2025.

Perspectives d'évolution fonctionnement

Le BP 2026 du budget général est construit comme une projection de montée en charge, en s'appuyant sur le niveau d'exécution 2025.

En fonctionnement, les dépenses réelles passent à 10 146 292 € en 2026, contre 9 276 414,65 € réalisés en 2025, soit +869 877,35€ (environ +8.57 %), avec un budget équilibré à 11 391 129,00 € en intégrant les opérations d'ordre (dont 450 000 € de dotations aux amortissements) et un résultat reporté inscrit à 1 000 000,00 €.

Le chapitre 012 constitue le principal poste structurant des dépenses de fonctionnement. Il s'établit à 4 008 821 € au budget prévisionnel 2026, contre 3 732 682,67 € réalisés en 2025, soit une progression de 276 138,33 € (+7,4 % environ). Cette évolution demeure globalement cohérente au regard de la structure des effectifs (98 agents au 31/12/2025, dont 46 hommes et 52 femmes) et s'explique essentiellement par des facteurs mécaniques et organisationnels.

La masse salariale 2026 est d'abord impactée par les mesures statutaires habituelles (avancements d'échelons et de grades), par l'évolution des charges patronales notamment la hausse de la cotisation CNRACL portée à 37,65 % au 1er janvier 2026 après 34,65 % en 2025, avec une trajectoire annoncée jusqu'à 43,65 % en 2028 ainsi que par la progression du SMIC au 1er janvier 2026 (+1,18 %), dans un contexte de gel du point d'indice.

Au-delà de ces facteurs mécaniques, plusieurs évolutions organisationnelles expliquent la hausse prévisionnelle :

- la création du futur pôle petite enfance, répondant au déficit de places d'accueil et aux exigences de mise en conformité des structures existantes, avec notamment la reprise en régie directe d'une partie de la structure Chapi-Chapeau au 1er août 2026 (transfert d'environ six agents, deux recrutements complémentaires liés à des refus de transfert, recrutement d'une auxiliaire de puériculture et d'un poste de direction de crèche) ;
- l'intégration budgétaire au chapitre 012 de la mise à disposition de l'équipe technique du Syndicat Mixte du Bassin du Lemboulas, auparavant imputée au chapitre 011 ;
- l'adaptation des organisations internes liée aux départs en retraite progressive (deux agents concernés), compensée par un recrutement à temps complet au service RH intégrant également des missions d'assistant de prévention et une redistribution interne des missions ;

- le recrutement d'un agent d'accueil et d'animation pour le site Quercy Généreux, rattaché au bureau d'information touristique ;
- le renforcement des services culturels et éducatifs, notamment l'augmentation du volume horaire de l'école de musique (cours supplémentaires prévus à la rentrée 2026) ;
- des ajustements concernant contractuels, apprentissage, emplois aidés, allocations chômage (ARE) et contributions employeur.

À titre de comparaison, l'évolution relativement contenue observée en 2025 résultait d'éléments ponctuellement favorables : légère diminution des effectifs, non-reconduction de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat et baisse temporaire de rémunération liée à plusieurs congés longue maladie ou longue durée.

Cette modération avait toutefois été partiellement compensée par des facteurs haussiers tels que l'augmentation des cotisations CNRACL dès 2025, la participation employeur obligatoire à la prévoyance (environ 20 € mensuels par agent, une cinquantaine d'agents concernés), le versement d'indemnités chômage ou de licenciement ainsi que le remboursement du personnel ADS à la Communauté de communes Quercy Vert-Aveyron pour deux exercices (2024 et 2025).

Enfin, il convient de souligner que certaines dépenses de personnel sont partiellement compensées par des financements extérieurs, notamment dans les secteurs de la petite enfance, de la Convention territoriale globale, de la médiation numérique, du programme Petites Villes de Demain, de la GEMAPI, ainsi que des actions en faveur de l'emploi et de l'insertion.

Dans ce contexte, la progression de la masse salariale 2026 traduit principalement la montée en charge des projets structurants de la collectivité et les ajustements organisationnels nécessaires à leur mise en œuvre, tout en restant globalement maîtrisée au regard des évolutions statutaires et des obligations réglementaires.

Le chapitre 011 (charges à caractère général) est budgété à 2 368 034,00 € en 2026 (pour 1 853 098,81 € réalisés en 2025).

La lecture “à partir de 2025” est simple : les postes récurrents 2025 (énergie, carburants, entretien véhicules/équipements, assurances, maintenance) servent de socle, et la projection 2026 met en avant les prestations et services qui portent les politiques publiques et les équipements : DSP du centre aquatique Quercy 'O, gestion de l'aire d'accueil, prestations/animations culturelles, ateliers et interventions liées aux équipements (dont l'école de musique), animation OPAH/RU, services liés à la collecte OM, et la ligne ADS (présente en prestations)

Plus largement, les dépenses connexes de fonctionnement qui accompagnent la mise en service des sites (maintenance, contrôles, locations de matériels, etc.).

Côté recettes de fonctionnement 2026, les équilibres reposent sur des recettes fiscales et de service identifié :

- produit TEOM (3 043 192,00 €), fiscalité directe locale (2 558 000,00 €), fractions de TVA (1 241 050,00 € et 317 663,00 €),
- dotations et participations (2 265 603,00 €), et recettes de services (545 476,00 €) incluant des refacturations liées à l'ADS (communes, CCQVA, remboursements de personnel) et aux budgets annexes.

recettes de fonctionnement prospectives	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037
Chapitre													
13 Atténuation de charges	52 377,88 €	3 458,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
70 Produits des services, domaine et ventes diverses	539 745,72 €	545 476,00 €	570 000,00 €	570 000,00 €	570 000,00 €	570 000,00 €	570 000,00 €	570 000,00 €	570 000,00 €	570 000,00 €	570 000,00 €	570 000,00 €	570 000,00 €
73 Impôts et taxes	7 382 830,00 €	7 504 832,00 €	7 692 452,80 €	7 884 764,12 €	8 081 883,22 €	8 283 930,30 €	8 491 028,56 €	8 703 304,28 €	8 920 886,88 €	9 143 909,05 €	9 372 506,78 €	9 606 819,45 €	9 846 989,94 €
74 Dotations, subventions et participations	2 191 135,28 €	2 265 603,00 €	2 378 883,15 €	2 497 827,31 €	2 622 718,67 €	2 753 854,61 €	2 891 547,34 €	3 036 124,70 €	3 187 930,94 €	3 347 327,49 €	3 514 693,86 €	3 690 428,55 €	3 874 949,98 €
75 Autre produit de gestion courante	67 709,79 €	51 760,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
77 produits execptionnels	340,00 €	0,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
78 reprise sur provisions	0,00 €	0,00 €	180,00 €	180,00 €	180,00 €	180,00 €	180,00 €	180,00 €	180,00 €	180,00 €	180,00 €	180,00 €	180,00 €
Total des recettes réelles	10 234 138,67 €	10 371 129,00 €	10 695 715,95 €	11 006 971,43 €	11 328 981,90 €	11 662 164,91 €	12 006 955,90 €	12 363 808,98 €	12 733 197,82 €	13 115 616,54 €	13 511 580,64 €	13 921 628,00 €	14 346 319,92 €
042 Opération d'ordre de transfert	25 207,69 €	20 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	10 259 346,36 €	10 391 129,00 €	10 699 715,95 €	11 010 971,43 €	11 332 981,90 €	11 666 164,91 €	12 010 955,90 €	12 367 808,98 €	12 737 197,82 €	13 119 616,54 €	13 515 580,64 €	13 925 628,00 €	14 350 319,92 €
Dépenses de fonctionnement prospectives													
Chapitre													
011 Charges à caractères général	1 853 098,81 €	2 368 034,00 €	2 462 755,36 €	2 561 265,57 €	2 663 716,20 €	2 770 264,85 €	2 881 075,44 €	2 996 318,46 €	3 116 171,19 €	3 240 818,04 €	3 370 450,76 €	3 505 268,79 €	3 645 479,55 €
012 Charge de personnel	3 732 682,67 €	4 008 821,00 €	4 305 473,75 €	4 434 637,97 €	4 567 677,11 €	4 704 707,42 €	4 845 848,64 €	4 991 224,10 €	5 140 960,82 €	5 295 189,65 €	5 454 045,34 €	5 617 666,70 €	5 786 196,70 €
014 Atténuation de produits	662 484,00 €	750 386,00 €	764 943,49 €	779 783,39 €	794 911,19 €	810 332,47 €	826 052,92 €	842 078,34 €	858 414,66 €	875 067,91 €	892 044,23 €	909 349,88 €	926 991,27 €
65 autres charges de gestion courante	2 849 443,59 €	2 864 277,00 €	2 921 562,54 €	2 979 993,79 €	3 039 593,67 €	3 100 385,54 €	3 162 393,25 €	3 225 641,12 €	3 290 153,94 €	3 355 957,02 €	3 423 076,16 €	3 491 537,68 €	3 561 368,43 €
66 charges financières	172 080,81 €	146 774,00 €	134 106,41 €	121 315,96 €	108 140,31 €	96 293,94 €	84 331,50 €	72 049,70 €	59 681,68 €	50 863,88 €	43 590,91 €	37 769,50 €	35 106,42 €
67 charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
68 Dotation provision semi-budgétaire	6 624,77 €	8 000,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
022 dépenses imprévues													
Total des dépenses réelles	9 276 414,65 €	10 146 292,00 €	10 589 541,55 €	10 877 696,68 €	11 174 738,47 €	11 482 684,21 €	11 800 401,75 €	12 128 011,72 €	12 466 082,30 €	12 818 596,50 €	13 183 907,39 €	13 562 292,56 €	13 955 842,37 €
023 Virement à la section d'investissement		2 100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	300 000,00 €	200 000,00 €	300 000,00 €	400 000,00 €	300 000,00 €	400 000,00 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	390 823,01 €	450 000,00 €	360 000,00 €	360 000,00 €	360 000,00 €	360 000,00 €	360 000,00 €	360 000,00 €	360 000,00 €	360 000,00 €	360 000,00 €	360 000,00 €	360 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	9 667 237,66 €	12 696 292,00 €	11 049 541,55 €	11 337 696,68 €	11 634 738,47 €	12 042 684,21 €	12 360 401,75 €	12 788 011,72 €	13 026 082,30 €	13 478 596,50 €	13 943 907,39 €	14 222 292,56 €	14 715 842,37 €
RESULTAT DE L'EXERCICE HORS OPERATION D'ORDRE	957 724,02 €	224 837,00 €	106 174,40 €	129 274,74 €	154 243,43 €	179 480,70 €	206 554,15 €	235 797,26 €	267 115,52 €	297 020,04 €	327 673,25 €	359 335,45 €	390 477,55 €
Excédent cumulé	4 483 348,34 €	1 014 137,54 €	1 020 311,94 €	1 049 586,68 €	1 103 830,11 €	1 083 310,81 €	1 089 864,96 €	1 025 662,22 €	1 092 777,74 €	1 089 797,78 €	1 017 471,03 €	1 076 806,48 €	1 067 284,02 €
solde investissement si négatif	-1 594 047,80 €												
Epargne de gestion	1 129 804,83 €	371 609,41 €	240 280,81 €	250 590,70 €	262 383,74 €	275 774,64 €	290 885,65 €	307 846,96 €	326 797,20 €	347 883,92 €	371 264,16 €	397 104,95 €	425 583,97 €
Intérêt de la dette	172 080,81 €	146 772,41 €	134 106,41 €	121 315,96 €	108 140,31 €	96 293,94 €	84 331,50 €	72 049,70 €	59 681,68 €	50 863,88 €	43 590,91 €	37 769,50 €	35 106,42 €
Epargne Brute	957 724,02 €	224 837,00 €	106 174,40 €	129 274,74 €	154 243,43 €	179 480,70 €	206 554,15 €	235 797,26 €	267 115,52 €	297 020,04 €	327 673,25 €	359 335,45 €	390 477,55 €
Remboursement capital de la dette	421 279,85 €	423 445,47 €	428 720,96 €	434 215,08 €	408 381,94 €	412 826,45 €	417 445,46 €	422 245,87 €	340 027,78 €	300 596,36 €	288 738,72 €	115 126,76 €	77 626,76 €
Epargne nette	536 444,17 €	-198 608,47 €	-322 546,56 €	-304 940,34 €	-254 138,51 €	-233 345,75 €	-210 891,31 €	-186 448,61 €	-72 912,26 €	-3 576,32 €	38 934,53 €	244 208,69 €	312 850,79 €

Perspectives d'évolution investissement

En matière d'investissement, l'exercice 2026 se distingue très nettement de 2025 par un changement d'échelle particulièrement lisible. Les dépenses réelles d'investissement, hors emprunts et hors opérations d'ordre et patrimoniales, cumulés à celles du tourisme caractérisées en « avance remboursable » atteignent 5 855 692.40 € en 2026, contre 1 646 781.67€ réalisés en 2025, soit une augmentation de 4 208 910.73 € correspondant à une progression d'environ **+71,88 %**.

Cette accélération est directement liée à la montée en charge des opérations structurantes du mandat, au premier rang desquelles figurent le BIT, l'ADS, le pôle petite enfance, le pôle culturel, ainsi que les investissements liés à la collecte des ordures ménagères, véhicules.

En parallèle, les recettes d'investissement 2026 sont projetées à **4 334 201€ au total**, contre **1 544 308.71€ réalisés en 2025**, soit une hausse de 2 789 892.29 €, correspondant à une progression d'environ 64.37 %. Ces recettes reposent principalement sur des encaissements estimés comprenant les subventions notifiées, le FCTVA ainsi que **480 000 € issus de la cession d'une partie de la zone de Contines**.

L'année 2026 constitue ainsi une **année de bascule budgétaire**. Le niveau du programme d'investissement, conjugué à l'intégration des restes à réaliser, génère un **besoin net de financement très important**, et ce malgré un **virement exceptionnel d'environ de 2,1 M€** de la section de fonctionnement vers l'investissement. Ce virement permet de sécuriser la section d'investissement, mais il a pour effet mécanique de **réduire fortement l'excédent cumulé de fonctionnement**, ramené à **environ 1,0 M€**, niveau correspondant au seuil minimal de soutenabilité que la collectivité s'est fixé, indépendamment même du seul raisonnement en investissement.

Dans ce contexte, le recours à l'emprunt dès 2026 apparaît comme incontournable, non pour financer une dérive, mais pour éviter de consommer davantage l'excédent de fonctionnement et pour lisser le financement des équipements sur une durée de 15 ans, 20 ou 25 ans. Il convient également de souligner que, même après la fin du cycle d'investissements actuels, dont les répercussions financières s'étendent jusqu'en 2028, **les équilibres de la section d'investissement demeurent négatifs à compter de 2029**, alors même qu'aucun nouveau projet structurant n'est identifié à ce stade. Cette situation plaide pour la constitution d'une **marge de manœuvre dès 2026**, plutôt qu'un calibrage trop minimaliste, afin de ne pas transférer une contrainte budgétaire excessive à la prochaine gouvernance.

Recours à l'emprunt en 2026 au regard des données 2025 et de la projection 2026

En 2025, la section de fonctionnement dégage une **capacité d'autofinancement brute de 957 724,02 €**, (hors opération d'ordre et patrimoniale) et une capacité d'autofinancement nette de **536 444,17 €**, après remboursement du capital de la dette à hauteur de **421 279,85 €**.

En 2026, la trajectoire prévisionnelle fait apparaître une baisse marquée de l'épargne. Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **10 371 129 €**, pour des dépenses de gestion de **10 146 292 €**, soit un résultat d'exercice limité à **224 837 €**.

Dans le même temps, l'effort d'investissement est exceptionnel, avec **5 855 692.40 € de dépenses hors dette**, comprenant **1 457 161.91€**. Le solde de la section d'investissement ressort ainsi **nettement négatif** dans le rapport entre dépenses et recettes.

Afin d'absorber une partie de ce besoin de financement, la collectivité mobilise un **virement important de la section de fonctionnement vers l'investissement, au environ de 2,1 M€ en 2026**, ce qui a pour effet de **ramener l'excédent cumulé de fonctionnement à un niveau proche du seuil de 1,0 M€**.

Ainsi, l'objectif de gestion poursuivi est double **préserver un excédent cumulé de fonctionnement supérieur ou égal à 1,0 M€**, garant de la soutenabilité financière, tout en **sécurisant la capacité de paiement des investissements sur la période 2026–2028**.

Dans cette perspective, l'emprunt constitue un **outil d'ajustement**, permettant d'éviter une mobilisation excessive du fonds de roulement de fonctionnement par le biais du virement, et de **répartir dans le temps la charge des investissements**.

Au-delà de 2028, et même après l'achèvement des opérations actuellement identifiées, les projections montrent que la trajectoire conserve des **soldes d'investissement négatifs à partir de 2029**, ce qui renforce la nécessité d'une approche anticipatrice.

INVESTISSEMENT PROSPECTIVES

RECETTES INVESTISSEMENT	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037
Nouvel emprunt	0,00 €	0,00 €				0,00 €							
Virement de la section de	0,00 €	2 100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	300 000,00 €	200 000,00 €	300 000,00 €	400 000,00 €	300 000,00 €	400 000,00 €
Autres recettes dont FCTVA	1 544 308,71 €	2 212 811,00 €	1 760 468,00 €	575 735,00 €	109 200,00 €	109 200,00 €	109 200,00 €	109 200,00 €	109 200,00 €	109 200,00 €	109 200,00 €	109 200,00 €	109 200,00 €
RAR reporté	0,00 €	21 390,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
opération d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes réelles	1 544 308,71 €	4 334 201,00 €	1 860 468,00 €	675 735,00 €	209 200,00 €	309 200,00 €	309 200,00 €	409 200,00 €	309 200,00 €	409 200,00 €	509 200,00 €	409 200,00 €	509 200,00 €
opération d'ordre de transfert entre sections	390 823,01 €	450 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €
opération patrimoniale		140 047,00 €											
Total recettes	1 935 131,72 €	4 024 248,00 €	2 210 468,00 €	1025735	559200	659 200,00 €	659 200,00 €	759 200,00 €	659200	759200	859 200,00 €	759 200,00 €	859 200,00 €
DEPENSES INVESTISSEMENT													
Investissement	1 471 933,39 €	4 240 255,00 €	2 868 098,40 €	1 235 600,00 €	545 600,00 €	545 600,00 €	545 600,00 €	545 600,00 €	545 600,00 €	545 600,00 €	545 600,00 €	545 600,00 €	545 600,00 €
RAR N-1	174 848,28 €	1 457 161,91 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Report N-1		158 275,49 €											
Total des dépenses réelles	1 646 781,67 €	5 855 692,40 €	2 868 098,40 €	1 235 600,00 €	545 600,00 €	545 600,00 €	545 600,00 €	545 600,00 €	545 600,00 €	545 600,00 €	545 600,00 €	545 600,00 €	545 600,00 €
040 Opération d'ordre de transfert	25 207,69 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
041 Opérations patrimoniales	0,00 €	220 047,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total dépenses investissement	1 671 989,36 €	6 095 739,40 €	2 868 098,40 €	1 235 600,00 €	545 600,00 €	545 600,00 €	545 600,00 €	545 600,00 €	545 600,00 €	545 600,00 €	545 600,00 €	545 600,00 €	545 600,00 €
Remboursement capital de la dette	421 279,25 €	426 547,60 €	428 720,96 €	434 215,08 €	408 381,94 €	412 826,45 €	417 445,46 €	422 245,87 €	340 027,78 €	300 596,36 €	288 738,72 €	115 126,76 €	77 626,76 €
Total général	2 093 268,61 €	6 522 287,00 €	3 296 819,36 €	1 669 815,08 €	953 981,94 €	958 426,45 €	963 045,46 €	967 845,87 €	885 627,78 €	846 196,36 €	834 338,72 €	660 726,76 €	623 226,76 €
Résultat de l'exercice	-523 752,21 €	-1 948 039,00 €	-1 436 351,36 €	-994 080,08 €	-744 781,94 €	-649 226,45 €	-653 845,46 €	-558 645,87 €	-576 427,78 €	-436 996,36 €	-325 138,72 €	-251 526,76 €	-114 026,76 €
Solde avec RAR	1 594 047,60 €												
Capital restant du début (01/01)	5 756 824,51 €	5 335 545,26 €	4 908 997,66 €	4 480 276,70 €	4 046 061,62 €	3 637 679,68 €	3 224 853,23 €	2 807 407,77 €	2 385 161,90 €	2 045 134,12 €	1 744 537,76 €	1 455 799,04 €	1 340 672,28 €
Capital restant du fin (31/12)	5 335 545,26 €	4 908 997,66 €	4 480 276,70 €	4 046 061,62 €	3 637 679,68 €	3 224 853,23 €	2 807 407,77 €	2 385 161,90 €	2 045 134,12 €	1 744 537,76 €	1 455 799,04 €	1 340 672,28 €	1 263 045,52 €
Ratio de désendettement	7,32%	7,99%	8,73%	9,69%	10,09%	11,35%	12,94%	15,04%	14,26%	14,70%	16,55%	7,91%	5,79%
Ratio d'endettement	50,82%	45,75%	40,88%	36,24%	31,78%	27,74%	23,87%	20,17%	16,63%	15,59%	12,91%	10,46%	9,35%

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

DEPENSES													
PROJETS	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL HT SUR MANDAT	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Ecole de musique	6 166,80 €	186 460,19 €	557 727,77 €				750 354,76 €						
Lavoisier AMO/étude programmiste		18 756,00 €	0,00 €				18 756,00 €						
Pôle culturel étude travaux			0,00 €	60 198,00 €	45 218,31 €	984 113,00 €	1 089 529,31 €	631 500,00 €					
Pôle petite enfance étude travaux			0,00 €	53 496,00 €	218 712,40 €	2 199 001,60 €	2 471 210,00 €	1 000 998,40 €					
petite enfance Montpezat						200 000,00 €	200 000,00 €						
Achat terrain Montagnac	108 342,74 €	102 231,00 €					210 573,74 €						
Montagnac AMO/Travaux			9 420,00 €	6 510,00 €	1 440,00 €	59 560,00 €	76 930,00 €						
Aide à l'immobilier	0,00 €	11 275,00 €	11 275,00 €	0,00 €	0,00 €	77 400,00 €	99 950,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
Pacte Territorial et OPAH-RU	78 683,00 €	61 164,00 €	58 728,00 €	35 720,00 €	9 000,00 €	65 600,00 €	308 895,00 €	65 600,00 €	65 600,00 €	65 600,00 €	65 600,00 €	65 600,00 €	65 600,00 €
Contrepartie publique Aide Leader						7 400,00 €							
ADS travaux				0,00 €	209 859,50 €	312 901,39 €	522 760,89 €						
Appartements Lavoisier				4 483,60 €	101 540,98 €		106 024,58 €						
Fond de concours	73 569,15 €	136 817,00 €	129 256,42 €	126 369,00 €	98 607,50 €	270 000,00 €	834 619,07 €	130 000,00 €	130 000,00 €	130 000,00 €	130 000,00 €	130 000,00 €	130 000,00 €
Passerelles sentiers randonnées			58 314,00 €				58 314,00 €						
Refonte collecte des ordures ménagères						690 000,00 €	690 000,00 €	690 000,00 €	690 000,00 €				
camion grue						276 000,00 €	276 000,00 €						
réparation toiture					46 327,32 €								
BIT/Maison des vins			0,00 €	82 837,05 €	574 794,70 €	1 019 946,00 €	1 677 577,75 €						
TOTAL PROJETS A VENIR	266 761,69 €	516 703,19 €	824 721,19 €	369 613,65 €	1 305 500,71 €	6 161 921,99 €	9 391 495,10 €	2 568 098,40 €	935 600,00 €	245 600,00 €	245 600,00 €	245 600,00 €	245 600,00 €
INVESTISSEMENTS / EQUIPEMENTS	189 202,70 €	329 473,16 €	266 546,32 €	342 632,35 €	744 127,38 €	134 692,96 €	2 006 674,87 €	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €
TOTAL GENERAL (hors opération d'ordre, engagements, opération patrimoniale, emprunts)	455 964,39 €	846 176,35 €	1 091 267,51 €	712 246,00 €	2 049 628,09 €	6 296 614,95 €	11 398 169,97 €	2 868 098,40 €	1 235 600,00 €	545 600,00 €	545 600,00 €	545 600,00 €	545 600,00 €

RECETTES													
PROJETS	SUB/FCTVA 2021	SUB/FCTVA 2022	SUB/FCTVA 2023	SUB/FCTVA 2024	SUB/FCTVA 2025	SUB/FCTVA 2026	TOTAL HT SUR MANDAT	SUB/FCTVA 2027	SUB/FCTVA 2028	SUB/FCTVA 2029	SUB/FCTVA 2030	SUB/FCTVA 2031	SUB/FCTVA 2032
FCTVA	27 212,47 €	44 935,00 €	117 491,42 €	54 408,82 €	94 879,61 €	734 134,00 €	1 073 061,32 €	583 977,00 €	95 735,00 €	49 200,00 €	49 200,00 €	49 200,00 €	49 200,00 €
Ecole de musique			109 342,12 €	362 370,65 €			471 712,77 €						
Lavoisier	81 000,00 €						81 000,00 €						
Pôle culturel étude travaux					652 002,91 €		652 002,91 €		0,00 €	0,00 €			
Pôle petite enfance étude travaux					0,00 €	842 960,00 €	842 960,00 €	1 116 491,00 €					
petite enfance Montpezat						48 000,00 €	48 000,00 €						
CASMP/SESSAD					0,00 €		0,00 €						
Montagnac AMO					0,00 €	6 550,00 €	6 550,00 €						
Montagnac travaux							0,00 €						
GEMAPI	52 630,40 €	98 185,18 €					150 815,58 €						
ADS travaux					62 470,00 €	62 470,00 €	124 940,00 €		0,00 €				
Appartements Lavoisier							0,00 €						
Passerelles sentiers randonnées							0,00 €						
Fond de concours Causade	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €		600 000,00 €						
Recette vente Contines						480 000,00 €	480 000,00 €		420 000,00 €				
BIT/Maison des vins+ FCTVA				38 389,75 €	945 247,58 €	1 019 946,00 €	2 003 583,33 €	0,00 €					
TOTAL PROJETS A VENIR	280 842,87 €	263 120,18 €	346 833,54 €	575 169,22 €	1 874 600,10 €	3 194 060,00 €	6 534 625,91 €	1 700 468,00 €	515 735,00 €	49 200,00 €	49 200,00 €	49 200,00 €	49 200,00 €
INVESTISSEMENTS / EQUIPEMENTS	51 907,92 €	108 142,90 €	47 780,66 €	28 741,65 €	614 956,19 €	38 697,00 €	890 226,32 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €
TOTAL GENERAL (hors excédent de fonctionnement capitalisé, hors engagement, opération d'ordre de transfert, opération patrimoniale)	332 750,79 €	371 263,08 €	394 614,20 €	603 910,87 €	2 489 556,29 €	3 232 757,00 €	7 424 852,23 €	1 760 468,00 €	575 735,00 €	109 200,00 €	109 200,00 €	109 200,00 €	109 200,00 €

LE TOURISME

[illegible]

L'exécution budgétaire 2025 en dépenses de fonctionnement du service Tourisme s'établit à 217 690,02 €, contre un budget prévisionnel de 234 950 €, soit un écart de 17 259,98 €. Cet écart s'explique principalement par le report de l'ouverture du Bureau d'Information Touristique Maison des vins / QG initialement programmée en juin 2025 et effectivement intervenue en janvier 2026. Ce décalage a entraîné le report sur l'exercice 2026 de plusieurs dépenses prévues en 2025, tant en fonctionnement qu'en investissement, notamment en matière de prestations, de communication, d'équipements et de mise en service du site.

Le budget primitif 2026 du service Tourisme s'établit à 261 286,00 €, en hausse de 43 595,98 € par rapport au réalisé 2025 (+20 %) et de 26 336,00 € par rapport au BP 2025 (+11 %). Cette évolution traduit la montée en charge du fonctionnement du service à la suite de l'ouverture du QG, avec un

renforcement des crédits liés à l'exploitation du site, à l'entretien au balisage des sentiers, aux prestations extérieures et aux actions d'animation et de promotion.

Les frais de personnel progressent pour tenir compte des besoins opérationnels du service, tandis que les dotations aux amortissements atteignent 15 000 €, reflétant l'entrée en service progressive des équipements réalisés. Les autres postes demeurent globalement stabilisés.

En recettes de fonctionnement, le produit de la taxe de séjour atteint en 2025 un montant de 62 766,72 €, nettement supérieur au prévisionnel, traduisant une fréquentation soutenue, une collecte mieux structurée et l'élargissement du parc d'hébergements déclarés. Pour 2026, une prévision volontairement prudente de 55 000 € est retenue, intégrant une hypothèse de recul de l'ordre de 10 à 15 % au regard des signaux observés en fin d'exercice 2025.

Les produits de services progressent modérément, dans l'attente d'un recul consolidé sur les effets de l'ouverture du QG. Les participations et subventions demeurent stables, tandis que l'excédent reporté de 2025 permet de contenir la subvention d'équilibre malgré la hausse des dépenses.

La structure du budget de fonctionnement 2026 est dominée par les frais de personnel, qui représentent environ 60 % des dépenses, suivis de l'entretien, du balisage et de la signalétique des sentiers (environ 16,5 %), des charges de fonctionnement courant (12,5 %), des amortissements (6 %) et des actions de promotion, d'animation et d'accueil touristique (5 %).

Le financement repose principalement sur la contribution de la collectivité, complétée par la taxe de séjour, les remboursements communaux, la subvention départementale liée aux sentiers, l'activité commerciale du service et, à la marge, par l'excédent de gestion reporté.

En investissement, l'exercice 2026 constitue une année de finalisation du projet Maison des vins / Quercy Généreux. Les crédits inscrits, pour un montant total de 1 019 946 € restes à réaliser et avance remboursable inclus, correspondent exclusivement à la poursuite et à la clôture des opérations engagées, sans nouvelle opération structurante.

Les dépenses sont intégralement couvertes par les recettes correspondantes, composées de subventions d'investissement notifiées, du FCTVA et de mécanismes d'avances et de régularisation patrimoniale permettant d'assurer un équilibre strict de la section. Cette configuration traduit clairement une logique de fin de cycle, avec une diminution attendue des flux financiers dès les exercices suivants, à mesure que les subventions seront intégralement perçues et que la clôture financière du projet sera achevée.

Dépenses/Recettes fonctionnement / investissement et BP 2026 :

Exercice	Dépenses fonctionnement (€)	Recettes fonctionnement (€)	Dépenses investissement (€)	Recettes investissement (€)	Explications synthétiques
Réalisé 2025	217 690,02 €	249 305,60 €	574 794,90 €	945 247,58 €	Exercice marqué par la poursuite de l'opération Maison des vins / BIT, avec un niveau de dépenses d'investissement lié aux travaux, aux équipements et aux avances versées. Les recettes d'investissement sont soutenues par les subventions notifiées (État, Région, Département, DETR) et par l'avance remboursable du budget principal. La section de fonctionnement est équilibrée grâce à la taxe de séjour, aux remboursements de personnel et à la participation CCQC.
BP 2026 (RAR inclus)	261 286,00 €	250 156,00 €	1 019 946,00 €	1 019 946,00 €	Budget intégrant l'ensemble des restes à réaliser liés à la Maison des vins (travaux, équipements, régularisations d'avances) et la poursuite des investissements structurants. En fonctionnement, les dépenses traduisent le niveau structurel du service : charges de personnel, entretien des équipements touristiques, sentiers et balisage, prestations et actions de promotion. L'équilibre est assuré par la taxe de séjour, les participations CCQC, les recettes propres et le FCTVA en investissement.
Évolution 2025 → 2026	+43 595,98 €	850,40 €	+445 151,10 €	+74 698,42 €	Hausse du fonctionnement principalement liée aux charges structurelles du service (personnel, maintenance, prestations extérieures et entretien des équipements touristiques). Forte variation des crédits d'investissement due à l'intégration des restes à réaliser 2025 sur la Maison des vins, tandis que la progression plus modérée des recettes traduit l'achèvement progressif du projet et la mobilisation résiduelle des subventions et du FCTVA.

LE SPANC

COMPTE ADMINISTRATIF 2025- SPANC QUERCY CAUSSADAIS				
Fonctionnement				
Dépenses		59 403,80		
Recettes		63 851,00		
SOLDE EXERCICE		4 447,20		
REPORT N-1		5 486,91		
SOLDE		9 934,11	A	
Investissement				
Dépenses		0,00		
Recettes		0,00		
SOLDE EXERCICE		0,00		
REPORT N-1		10 016,92		
SOLDE		10 016,92	B	
Restes à réaliser 2025		0,00	C	
SOLDE AVEC RAR		10 016,92	D	
			SOLDE REEL 2025 INV+ FONCT 19 951,03	
			A+B	
			SOLDE AVEC RAR 2025 INV+ FONCT 19 951,03	

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) est tenu d'assurer

- Les contrôles concernant le diagnostic, la conception et la réalisation des installations d'assainissements individuels
- Le contrôle périodique de bon fonctionnement des installations existantes, selon un cycle réglementaire décennal. Sur le territoire de la Communauté de communes du Quercy Caussadais, ce cycle représente un volume total de 5 288 contrôles à réaliser sur 10 ans, soit un objectif annuel moyen de 529 contrôles.

Néanmoins, pour l'exercice 2025, le volume de contrôles effectivement réalisés est désormais connu et objectivé à partir de la réponse de la SAUR 204 contrôles de bon fonctionnement réalisés sur l'année, dont une très forte concentration sur le second semestre, contre un objectif contractuel et réglementaire de 529 contrôles.

Ce niveau d'activité représente moins de 40 % du volume attendu. La SAUR explique cet écart par une vacance de poste depuis fin 2024, des difficultés de recrutement, une prise de poste tardive et une période de formation jusqu'à l'été 2025, puis une nouvelle démission fin 2025.

Par conséquent, les retards de contrôles n'ont pas d'impact immédiat sur le résultat annuel, mais créent un stock de contrôles à réaliser, un risque réglementaire (cycle décennal), un risque organisationnel et politique, et un décalage pluriannuel des flux financiers.

Scénario 1 : 500 contrôles/an à partir de 2026		
Année	Contrôles réalisés	Stock restant fin d'année
2025	204	5 084
2026	500	4 584
2027	500	4 084
2028	500	3 584
2029	500	3 084
2030	500	2 584
2031	500	2 084
2032	500	1 584
2033	500	1 084
2034	500	584
2035	584	0
Scénario 2 : montée progressive 350 → 550		
Année	Contrôles réalisés	Stock restant fin d'année
2025	204	5 084
2026	350	4 734
2027	400	4 334
2028	450	3 884
2029	500	3 384
2030	550	2 834
2031	550	2 284
2032	550	1 734
2033	550	1 184
2034	550	634
2035	634	0
Scénario 3 : montée volontariste 300 → 700		
Année	Contrôles réalisés	Stock restant fin d'année
2025	204	5 084
2026	300	4 784
2027	300	4 484
2028	350	4 134
2029	350	3 784
2030	400	3 384
2031	600	2 784
2032	650	2 134
2033	700	1 434
2034	700	734
2035	734	0

Dépenses de fonctionnement		2023		2024		2025		2026
Chapitre	Désignation	Budget	Realisé	Budget	Realisé	Budget	Realisé	Budget
011	Charges à caractère général	46 897,00 €	40 441,64 €	38 949,00 €	33 343,34 €	73 398,00 €	50 353,14 €	81 791,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 364,00 €	6 364,00 €	7 035,00 €	7 035,00 €	7 471,00 €	7 471,00 €	7 539,00 €
65	Autres charges de gestion courante	3 399,00 €	1 029,51 €	1 950,00 €	1 498,40 €	2 150,00 €	1 545,98 €	4 055,00 €
66	Autres charges financières	2 786,00 €	0,00 €	731,00 €	0,00 €	700,00 €		2 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	2 800,00 €	0,00 €	900,00 €	170,00 €	700,00 €		3 080,00 €
68	Provisions	500,00 €	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	398,00 €	33,68 €	500,00 €
022	Dépenses imprévues	3 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €		0,00 €
	Dépenses réelles	65 746,00 €	47 835,15 €	52 565,00 €	42 046,74 €	88 817,00 €	59 403,80 €	98 965,00 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
	TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	65 746,00 €	47 835,15 €	52 565,00 €	42 046,74 €	88 817,00 €	59 403,80 €	98 965,00 €
	En €/habitant	3,15 €		2,52 €		4,23 €		4,71 €

Recettes de fonctionnement		2023		2024		2025		2026
Chapitre	Désignation	Budget	Realisé	Budget	Realisé	Budget	Realisé	Budget
70	Vente de produits finis, prestations de services,	48 518,00 €	45 698,00 €	37 430,00 €	32 378,00 €	83 330,00 €	63 851,00 €	89 030,89 €
74	Subventions d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €	44,05 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	0,01 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
78	Reprises sur amortissements, dépréc. & provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20,89 €	0,00 €		0,00 €
	TOTAL EXERCICE	48 518,00 €	45 742,06 €	37 430,00 €	32 398,89 €	83 330,00 €	63 851,00 €	89 030,89 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	17 228,00 €	17 227,86 €	15 135,00 €	15 134,76 €	5 487,00 €	5 486,91 €	9 934,11 €
	TOTAL RECETTES	65 746,00 €	62 969,92 €	52 565,00 €	47 533,65 €	88 817,00 €	69 337,91 €	98 965,00 €
	En €/habitant	3,15 €		2,52 €		4,25 €		4,74 €

RECETTES-DEPENSES						0,00 €	0,00 €
-------------------	--	--	--	--	--	--------	--------

Dépenses d'investissement		2023		2024		2025		2026
Chapitre	Désignation	Budget	Realisé	Budget	Realisé	Budget	Realisé	Budget
20	Immobilisations incorporelles	4 800,00 €	0,00 €	4 800,00 €	0,00 €	4 200,00 €	0,00 €	4 200,00 €
21	Immobilisations corporelles	5 217,00 €	0,00 €	5 217,00 €	0,00 €	5 817,00 €	0,00 €	5 817,00 €
45	Comptabilité distincte rattachée		0,00 €		0,00 €			
020	Dépenses imprévues		0,00 €		0,00 €			
	TOTAL DE L'EXERCICE	10 017,00 €	0,00 €	10 017,00 €	0,00 €	10 017,00 €	0,00 €	10 017,00 €
001	Excédent d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
	TOTAL DEPENSES	10 017,00 €	0,00 €	10 017,00 €	0,00 €	10 017,00 €	0,00 €	10 017,00 €
	En €/habitant	0,48 €		0,48 €		0,48 €		0,48 €

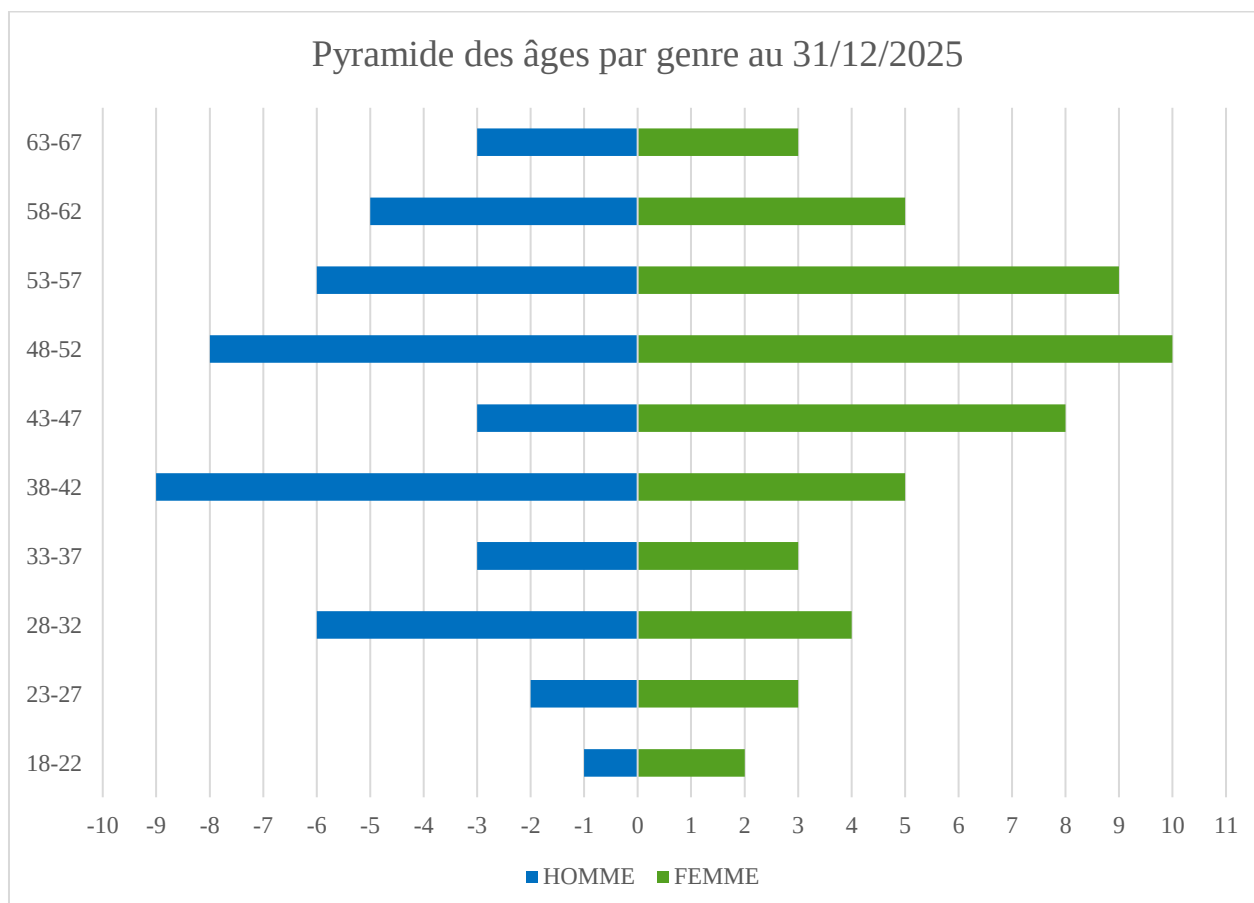
Recettes d'investissement		2023		2024		2025		2026
Chapitre	Désignation	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
45	Comptabilité distincte rattachée	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
21	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
	TOTAL EXERCICE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			0,00 €
001	Excédent d'investissement reporté	10 017,00 €	10 016,92 €	10 017,00 €	10 016,92 €	10 017,00 €	10 016,92 €	10 017,00 €
	TOTAL RECETTES	10 017,00 €	10 016,92 €	10 017,00 €	10 016,92 €	10 017,00 €	10 016,92 €	10 017,00 €
	En €/habitant	0,48 €		0,48 €		0,48 €		0,48 €

STRUCTURATION DES RESSOURCES HUMAINES ET EVOLUTION PREVISIONNELLE

effectifs titulaires / stagiaires / contractuels permanents et non permanents

A. Situation au 31/12/2025

A.1. Pyramide des âges (titulaires, stagiaires, contractuels permanents et non permanents)



Tranches d'âges	18-22	23-27	28-32	33-37	38-42	43-47	48-52	53-57	58-62	63-67	Total
Hommes	1	2	6	3	9	3	8	6	5	3	46
Femmes	2	3	4	3	5	8	10	9	5	3	52

A.2. Répartition des effectifs par catégories et cadres d'emplois

Catégorie A				
<i>Titulaires, Stagiaires, Contractuels permanents</i>				
Cadres d'emplois	Femmes	Hommes	Ensemble	Taux de féminisation
Directeur Général des Services	0	1	1	0%
Attaché	4	3	7	57%
Ingénieur	1	1	2	50%
Educateur Jeunes Enfants	3	0	3	100%
Total	8	5	13	62%

Catégorie B				
<i>Titulaires, Stagiaires, Contractuels permanents</i>				
Cadres d'emplois	Femmes	Hommes	Ensemble	Taux de féminisation
Rédacteur	2	0	2	100%
Technicien	1	4	5	20%
Assistant enseignement artistique	6	8	14	43%
Animateur territorial	1	0	1	100%
Assistant de conservation	1	0	1	100%
Auxiliaire puériculture	2	0	2	100%
Total	13	12	25	52%

Catégorie C				
<i>Titulaires, Stagiaires, Contractuels permanents</i>				
Cadres d'emplois	Femmes	Hommes	Ensemble	Taux de féminisation
Adjoint Administratif	9	2	11	82%
Agent de maitrise	0	4	4	0%
Adjoint Technique	0	17	17	0%
Adjoint d'Animation	5	2	7	71%
Adjoint du Patrimoine	8	2	10	80%
Agent Social	7	0	7	100%
Total	29	27	56	52%

Catégorie C / Autres				
Contractuel non permanent * et Autres				
Cadres d'emplois	Femmes	Hommes	Ensemble	Taux de féminisation
Adjoint du Patrimoine	1	0	1	100%
Service Civique	0	2	2	0%
Apprentissage	1	0	1	100%
Total	2	2	4	50 %

* Contractuels non permanents :

- ATA : Accroissement Temporaire d'Activité
- ASA : Accroissement Saisonnier d'Activité

A.3. Allocation chômage d'aide au Retour à l'Emploi (ARE)

Femmes	Hommes	Ensemble
1	0	1

La Communauté de Communes du Quercy Caussadais assure elle-même la charge de l'indemnisation et la gestion, au titre du chômage, de ses anciens fonctionnaires, privés involontairement de leurs emplois.

Pour ses agents contractuels, la Communauté a adhéré au régime d'assurance chômage auprès de France Travail.

B. Evolution des Ressources Humaines de 2019 à 2025

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Agents titulaires et stagiaires	65	65	69	62	60	55	52
Agents contractuels permanents	14	16	14	21	25	34	37
Agents en remplacement	2	0	5	7	7	9	5
Agents en situation de ASA, ATA	2	3	2	1	2	1	1
Contrat d'accompagnement à l'emploi / PEC	0	0	0	1	1	1	0
Service Civique	0	0	0	0	0	2	2
Apprentissage	0	1	0	0	1	0	1
Contrat de Projet	0	0	1	1	0	0	0
Total	83	85	91	93	96	102	98
Variation		2	6	2	3	6	-4
Allocataire Retour à l'Emploi	0	0	0	0	0	1	1

Evolution des effectifs au 31/12 de chaque année :

- 2019 : réorganisation des services / recrutement emploi Valorisation bourgs centres ;
- 2020 : renforcement accueil déchetterie Caussade / développement service tourisme / recours à l'apprentissage / besoin en agents de remplacement plus important ;
- 2021 : stagiairisation de contractuels / embauche de l'apprenti en contrat non permanent / recrutement d'un conseiller numérique en contrat de projet (financement état) ;
- 2022 : Départs d'agents suite au transfert de la compétence déchetterie / Renforcement équipe France services / Renforcement service Culture / Création du poste gestion administrative du service Collecte des Déchets / Création de l'emploi de chargé de communication / Renforcement du Jardin d'enfants ;
- 2023 : Intégration du service Relais Petite Enfance en 2 phases : juin 2023, recrutement de la coordinatrice Petite Enfance et septembre 2023, recrutement de l'animatrice RPE / Remplacements d'agents sur une longue période dans les services Jardin d'enfants et Sport/maintenance des bâtiments / Départ retraite compensé par un contractuel, lié à l'activité du service collecte des déchets.

2024 :

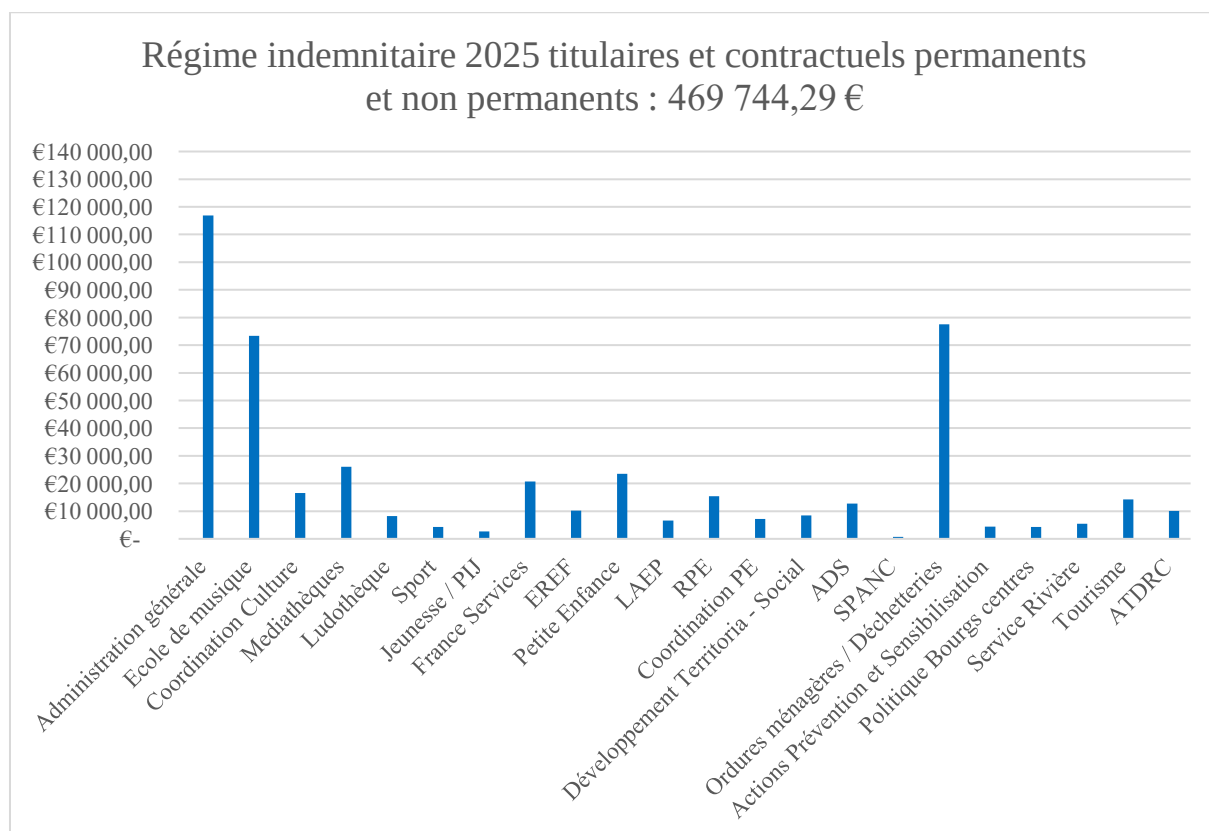
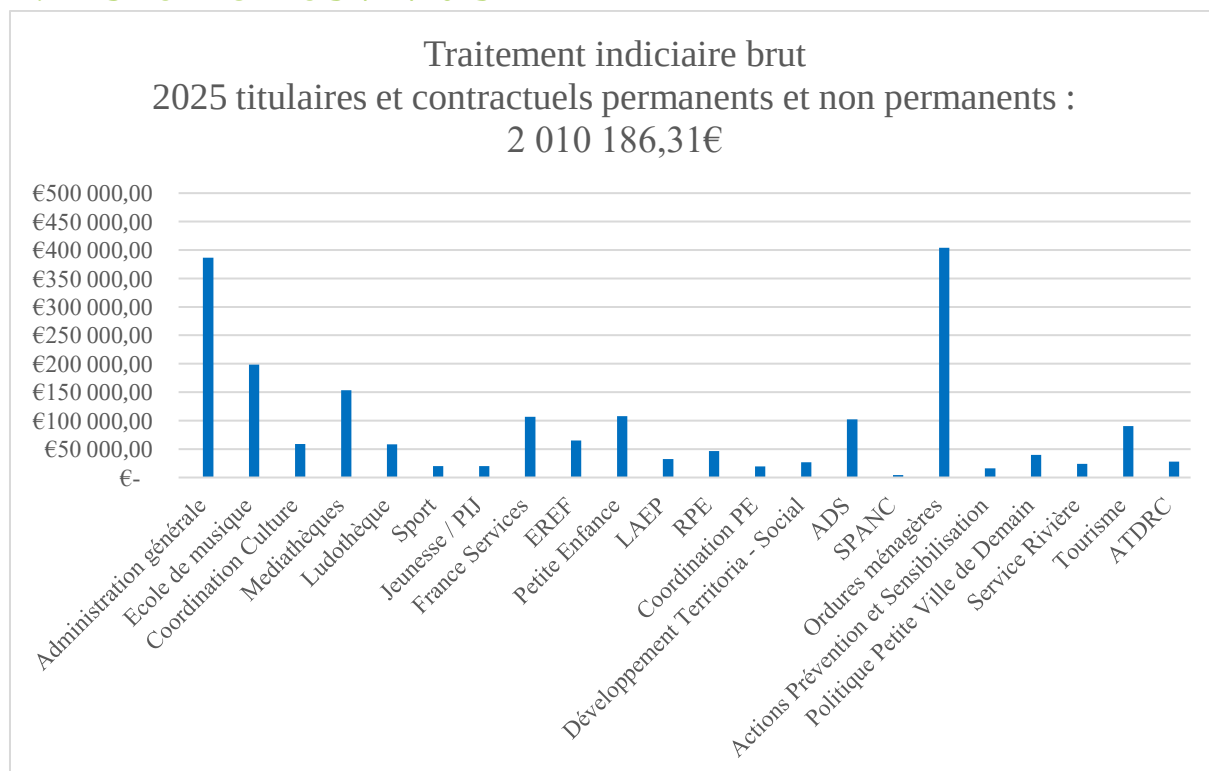
- Départs à la retraite ou en disponibilité de 5 agents titulaires (2 agents au service collecte déchets, France services, école de musique et Sport), compensés par 4 contractuels
- Recrutement d'un chargé de coopération dans le cadre du projet de développement social du territoire
- Affirmation du service petite enfance avec le recrutement de 2 personnes pour l'animation des LAEP et d'une animatrice du Relais Petite Enfance
- Suite au non renouvellement d'un professeur de musique, son poste a été réparti sur 2 nouvelles personnes
- Recrutement d'un agent contractuel pour le remplacement d'un congé maternité et parental
- Accueil de 2 jeunes Service Civique dans les domaines de la Culture et de l'Accès aux droits

2025 :

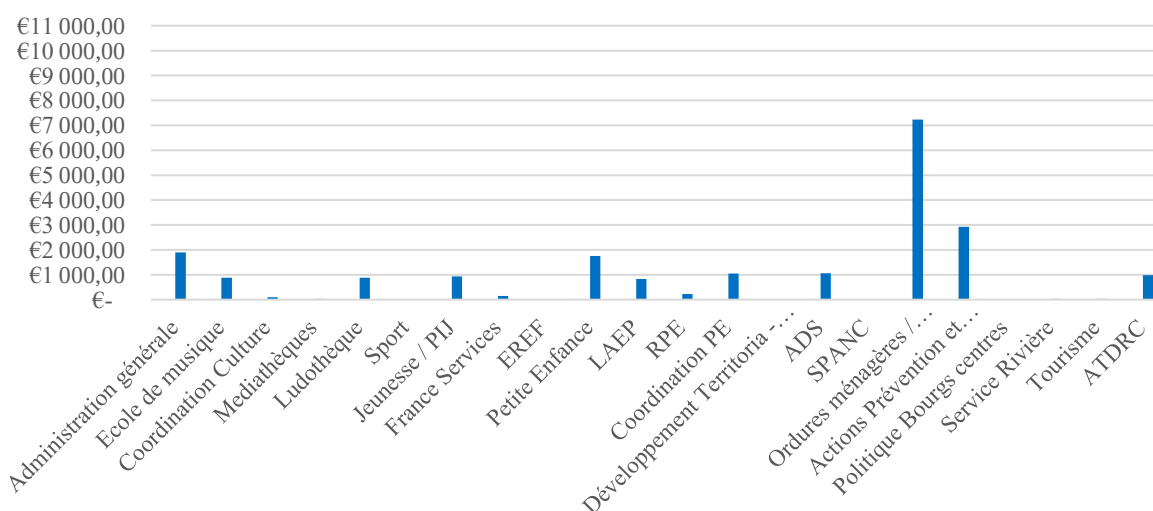
- Départ à la retraite de 2 agents titulaires (1 agent à France services et 1 agent au service nettoyage des locaux) non compensé et licenciement pour inaptitude d'un contractuel (service culture), déjà compensé depuis plusieurs années
- Mutation d'un agent titulaire compensé par le recrutement d'un contractuel (France services)
- Recrutement d'un agent contractuel à mi-temps afin de soutenir le service ludothèque
- Fin d'un contrat PEC compensé par le recrutement d'un contractuel (France services)
- Recrutement d'une apprentie au jardin d'enfants dans l'objectif d'anticiper les besoins humains à mobiliser pour le futur Pôle Petite Enfance
- Besoin en remplacement plus important au 31/12/2024 qu'au 31/12/2025 (principalement au service collecte des déchets)

Gestion de la Masse Salariale

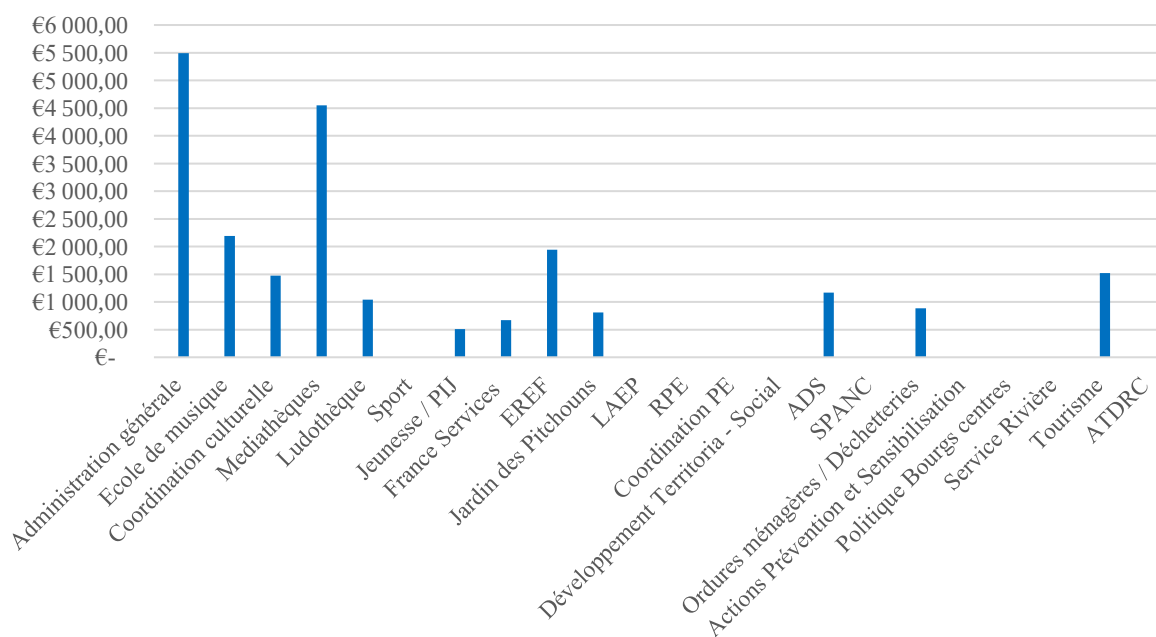
A. SITUATION AU 31/12/2025



Supplément Familial de Traitement titulaires et contractuels permanents et non permanents : 20 965,31 €

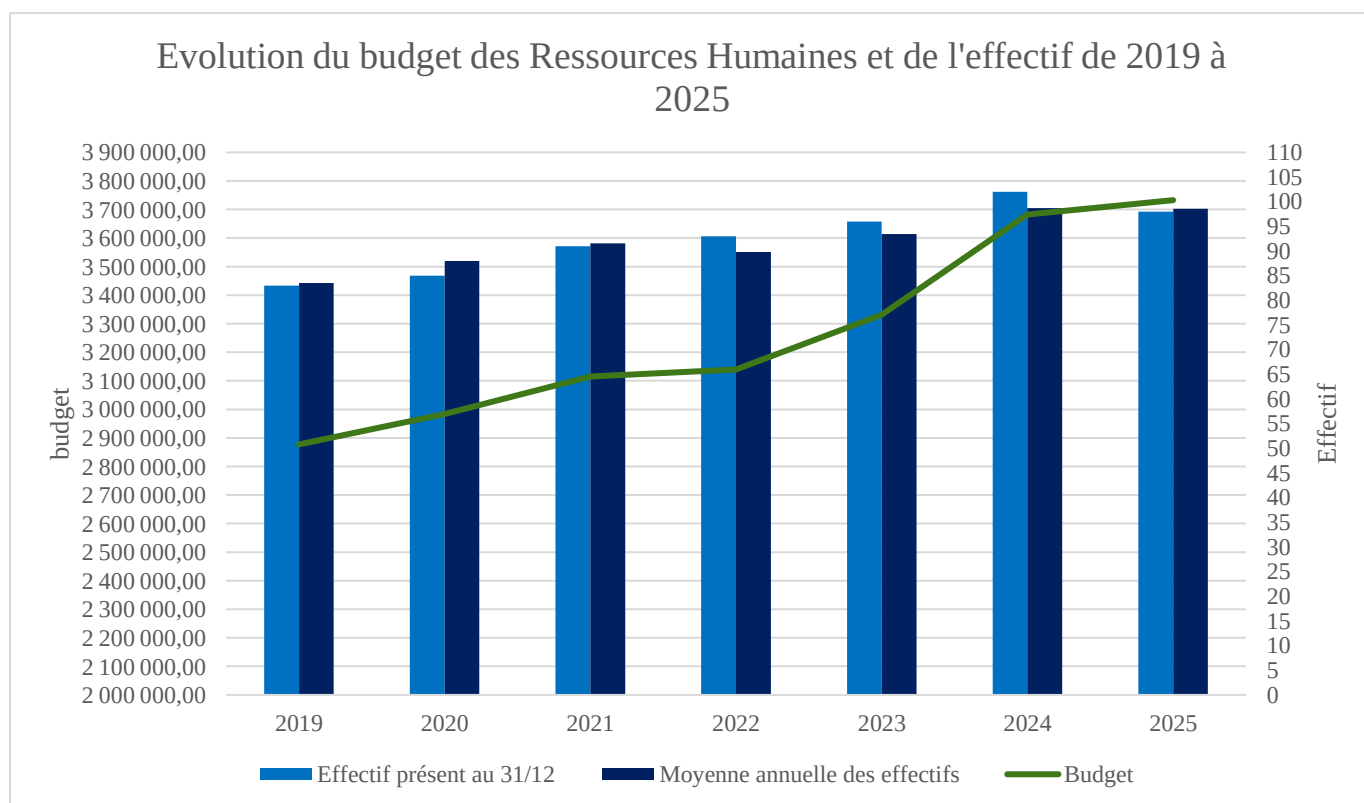


Nouvelle Bonification Indiciaire 2025 : 22 256,93 €



B. Evolution des Ressources Humaines de 2019 à 2025

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Effectif présent au 31/12	83	85	91	93	96	102	98
% augmentation		2,41%	7,06%	2,20%	3,23%	6,25%	-3,92%
Moyenne annuelle des effectifs	83,5	88	91,58	89,83	93,42	98,67	98,58
% augmentation		5,39%	4,07%	-1,91%	4,00%	5,62%	-0,09%
Budget	2 877 281,33	2 984 023,66	3 114 830,51	3 139 312,30	3 330 965,00	3 682 436,00	3 732 683,00
% augmentation		3,71%	4,38%	0,79%	6,10%	10,55%	1,36%



Cette faible évolution de la masse salariale 2025 résulte d'une légère diminution des effectifs, de la non-reconduction de la Prime Pouvoir d'Achat Exceptionnelle en 2025 et de la baisse de rémunération d'agents impactés par des congés longue maladie, longue durée et grave maladie.

Toutefois, malgré ces éléments favorables, il est constaté une relative augmentation de la masse salariale, du fait de :

- mesures individuelles et/ou mécaniques qui correspondent à l'augmentation résultant de l'avancement à l'ancienneté de chaque agent titulaire et des promotions de grade ainsi que du versement d'indemnités de licenciement et d'allocations chômage,
- l'augmentation sensible de la cotisation patronale de la CNRACL en janvier 2025, de 31.65 % à 34.65 %, qui, par ailleurs, continuera d'évoluer jusqu'à atteindre 43.65 % en 2028.
- la participation employeur à la prévoyance, de 20 €/mois/agent, obligatoire à partir de janvier 2025, qui permet d'apporter un soutien financier aux agents afin de faire face aux dépenses liées au contrat collectif de prévoyance (50 agents concernés environ).
- Le remboursement du personnel de l'ADS auprès de la Communauté de Communes QVA correspondant à 2 années de fonctionnement (2024 et 2025)

Mouvements de personnels :

- Renforcement du service école de musique (de l'ordre de 7h/semaine de cours supplémentaires délivrés à partir de septembre 2025),
- Recrutement fin août 2025 d'une apprentie au jardin d'enfants dans l'objectif d'anticiper les besoins humains à mobiliser pour le futur Pôle Petite Enfance
- Recrutement d'un agent contractuel à mi-temps afin de soutenir le service ludothèque

En parallèle, le budget laisse apparaître la perception de subventions correspondant aux financements de certains emplois, comme, entre autres, ceux du secteur de la Petite Enfance, de la mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale, de la médiation numérique, du programme Petites Villes de Demain, de la Gemapi et de l'emploi et de l'insertion.

C. Evolution prévisionnelle des Ressources Humaines 2026

L'évolution prévisionnelle de la masse salariale pour 2026 est naturellement liée à des mesures mécaniques (avancements grades et échelons) et est basée, cette année, sur le gel de la valeur du point d'indice et l'augmentation du SMIC au 1er janvier 2026 (+1.18 %). A noter, depuis janvier, l'augmentation sensible de la cotisation patronale de la CNRACL, de 34.65 % à 37.65 %, qui, par ailleurs, continuera d'évoluer jusqu'à atteindre 43.65 % en 2028.

Au-delà de ces considérations, l'augmentation de la masse salariale prévisionnelle 2026 (prévisionnel 2026 : 4 008 941 €) est le reflet de l'intégration de personnels nécessaires à l'animation des actions en cours :

- La création du futur Pôle Petite Enfance répond à la fois au déficit de places d'accueil et à la mise en conformité du Jardins d'enfants et de la crèche Chapi-Chapeau à Caussade.
- La reprise en régie directe d'une partie de la structure Chapi-Chapeau, à compter du 1^{er} août 2026, s'inscrit pleinement dans ce projet et implique le transfert à cette même date du personnel (6 agents transférés, 2 recrutements extérieurs suite à des refus de transfert, le recrutement d'une auxiliaire de puériculture et d'une personne chargée de la direction de la crèche de Caussade)
- Le recrutement d'un agent d'accueil et d'animation sur le site Quercy Généreux, au cœur du bureau d'information touristique, lieu d'immersion dans l'histoire agricole locale, les savoir-faire et la richesse de notre terroir,
- Dans le domaine de la culture, le succès de l'école de musique a nécessité la prévision de cours supplémentaires pour la rentrée 2026, de l'ordre de 11h00/semaine,
- La mise à disposition de l'équipe technique du Syndicat Mixte du Bassin du Lemboulas jusqu'alors imputée au chapitre 11 est désormais pris en charge par le chapitre 012,
- Le temps partiel (50 %) dans le cadre de demande de retraite progressive de 2 agents (service RH et service Sport, Affaires Sociales et Maintenances de bâtiments) sera compensé par le recrutement d'un agent à temps complet au service RH, qui reprend également en interne les missions d'Assistant de prévention (équivalent mi-temps) et une nouvelle répartition des missions entre services.

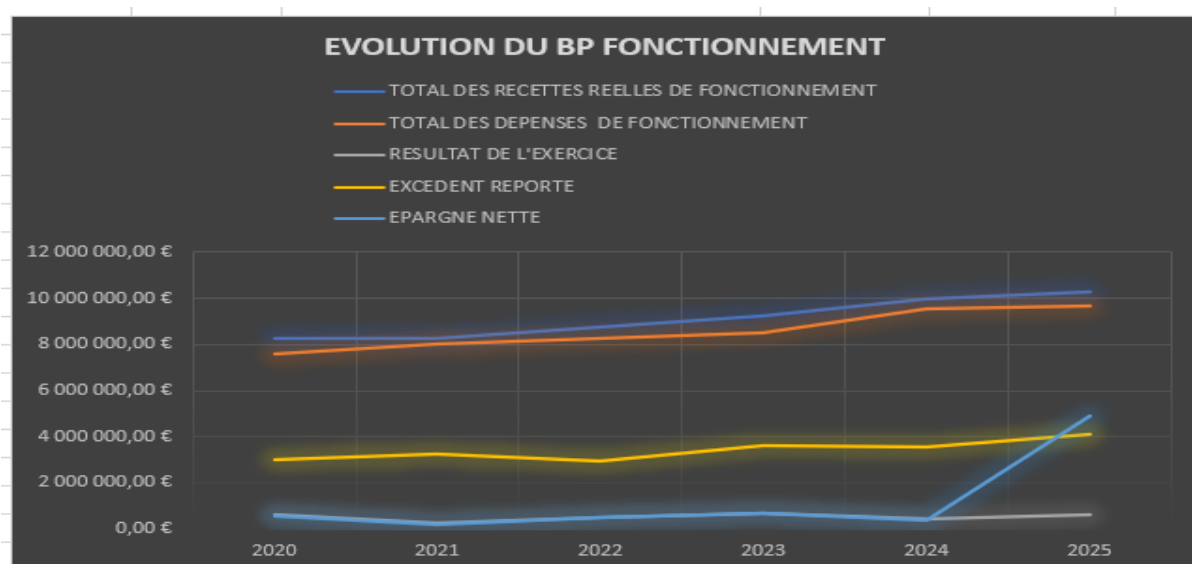
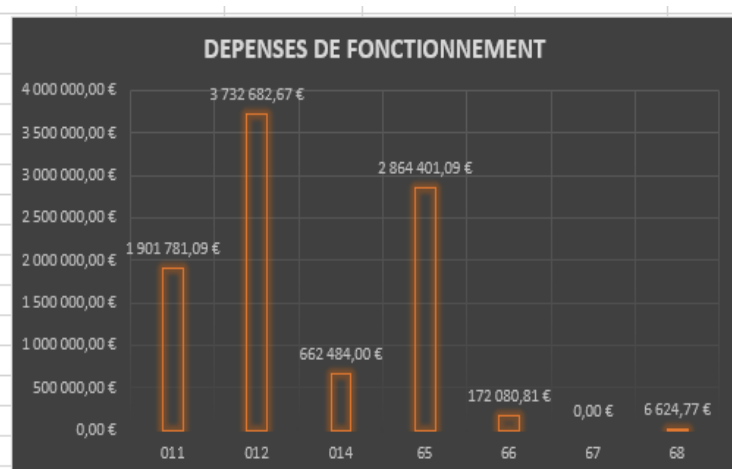
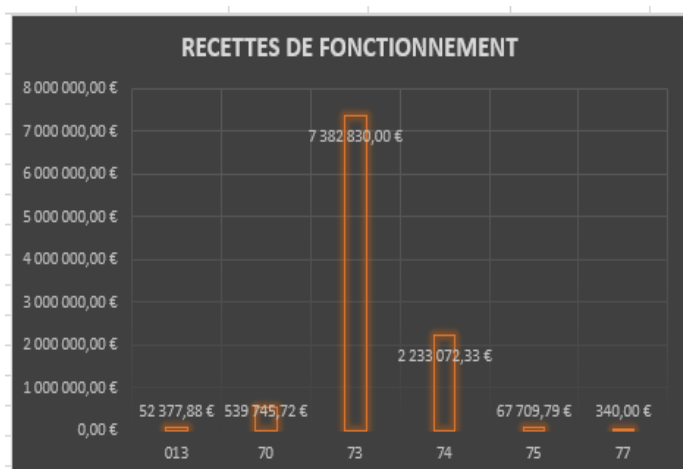
Les charges supplémentaires présentées ci-dessus sont pondérées par la baisse de rémunération d'un agent impacté par un congé longue durée et par le départ d'agents de la collectivité courant 2025 et 2026 (2 en 2026, déjà remplacés depuis plusieurs années pour continuité de service).

En parallèle, le budget laisse apparaître la perception de subventions correspondant aux financements de certains emplois/secteurs, comme, entre autres :

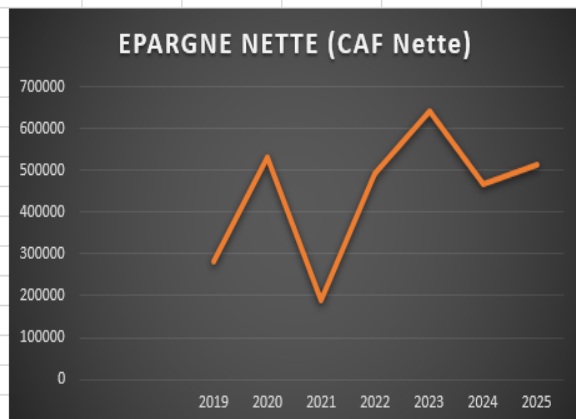
- La CAF et la MSA en faveur du secteur de la Petite Enfance (moyenne interservices : 57 % de la masse salariale 2026, répartis à 70 % en 2026 et 30 % en 2027),
- La CAF pour la mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale (45 % de l'emploi),
- L'Anah, le FNADT et le Département en faveur du programme Petites Villes de Demain (80 % du l'emploi),
- L'agence de l'Eau Adour Garonne en faveur de la Gemapi (70 % de la masse salariale)
- Le FSE en faveur de l'emploi et de l'insertion (30 % de la masse salariale),
- L'état en faveur du fonctionnement de l'espace France services (prévisionnel : 50 000 €),
- Une aide Leader concernant le secteur Tourisme qui sera perçue sur le budget 2027 (de l'ordre de 20 000 € /an sur 2 ans)

ANNEXES GRAPHIQUE ET LEXIQUE

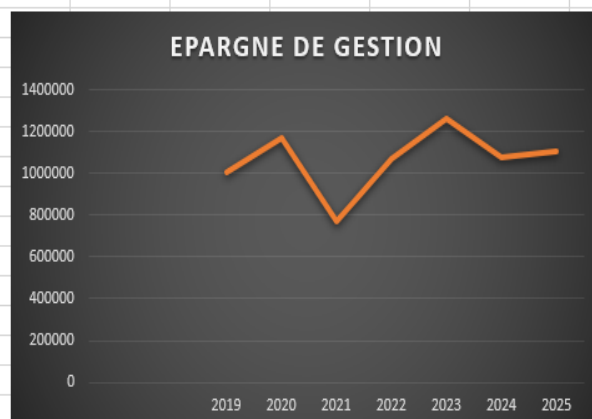
Répartition des dépenses et recettes de fonctionnement



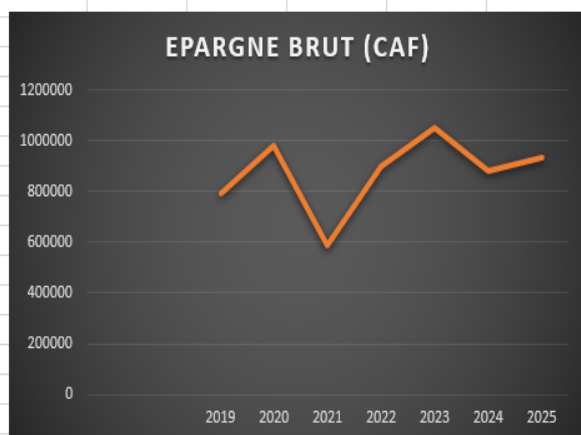
(Epargne Brut - Amortissement de la Dette)



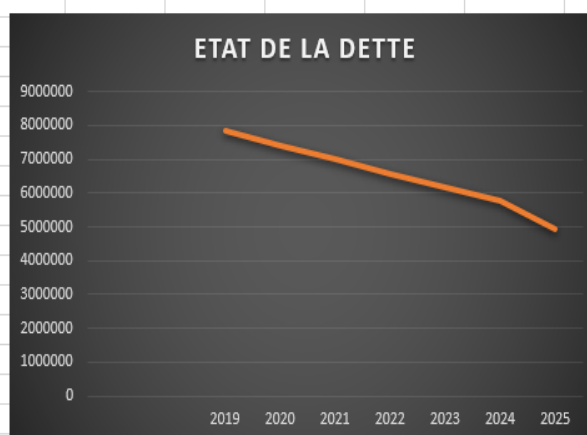
(Epargne Brut + frais financiers)

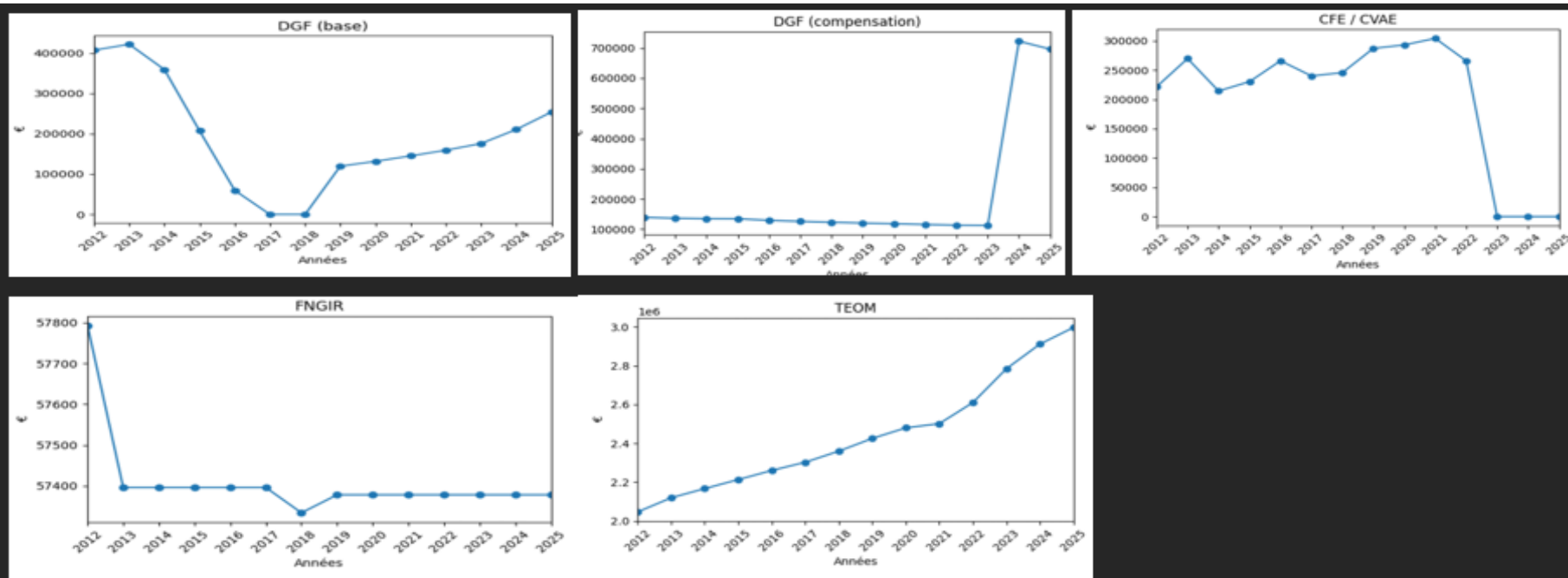


(Recette de fonctionnement - Dépenses de fonctionnement)



ETAT DE LA DETTE





DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) : Principale contribution financière de l'État aux collectivités locales, destinée à compenser les charges et à soutenir leur fonctionnement.

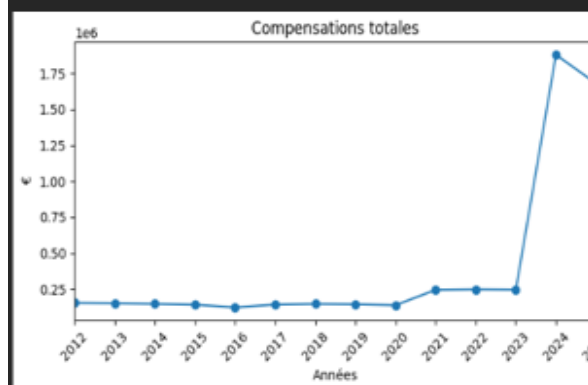
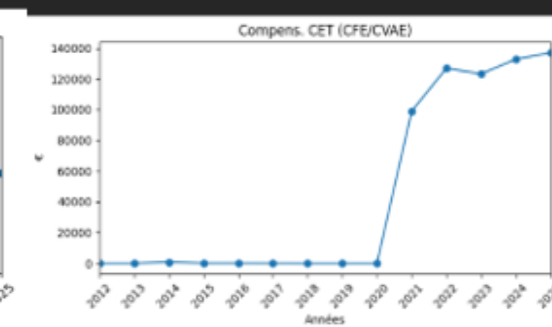
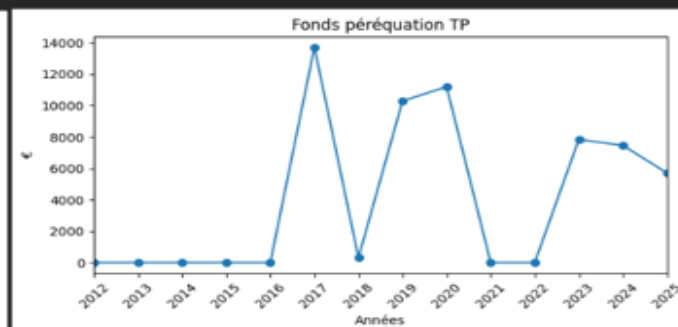
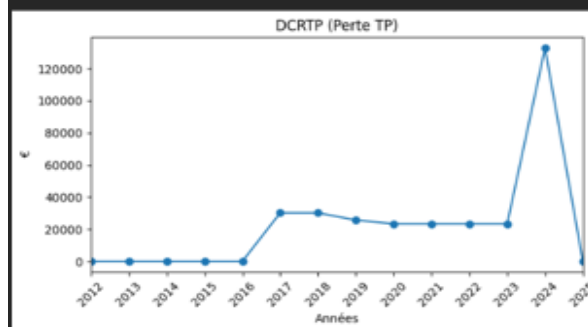
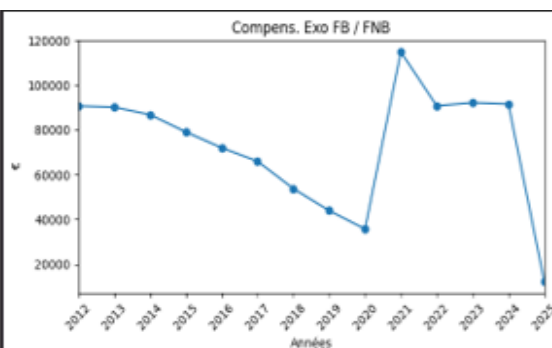
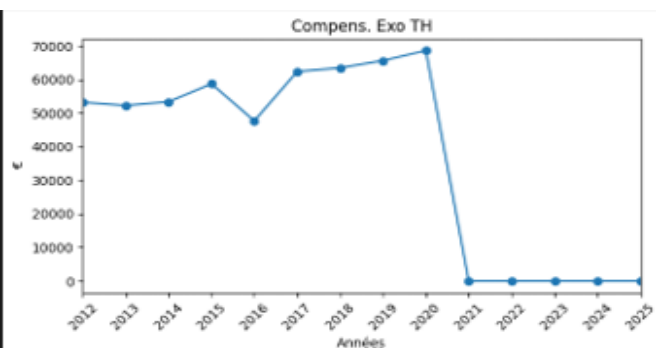
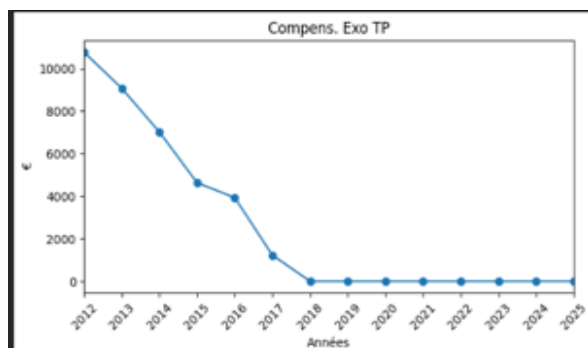
DGF de compensation : Fraction spécifique de la DGF visant à équilibrer les pertes de recettes des collectivités liées à certaines réformes fiscales ou transferts de compétences.

CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) / CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) : Deux composantes de la Contribution Économique Territoriale (CET), principale source de financement fiscal pour les collectivités locales issue des entreprises.

FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) : Mécanisme redistributif entre collectivités locales pour réduire les écarts de ressources fiscales et soutenir les territoires les moins favorisés.

FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) : Fonds créé pour compenser les pertes de recettes fiscales liées à la suppression de la taxe professionnelle en 2010, garantissant ainsi un niveau de ressources constant pour les collectivités.

La TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) est une taxe locale assise sur la valeur locative des propriétés, destinée à financer le service public de collecte et de traitement des déchets, indépendamment du volume réellement produit.



Compensation Exo TP Exonération de Taxe Professionnelle

Depuis la suppression de la taxe professionnelle (TP) en 2010, des compensations financières sont versées aux collectivités pour neutraliser la perte de recettes liée à cette suppression. Ces compensations sont calculées sur la base des exonérations accordées avant la réforme.

DCRTP : Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle, Cette dotation, instituée après la suppression de la TP, vise à garantir un niveau de ressources stables aux collectivités. Elle compense la perte de revenus liée à la réforme fiscale qui a remplacé la TP par la Cotisation Économique Territoriale (CET).

Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDP TP) Ce fonds redistribue une partie des recettes fiscales issues de la TP (puis de la CET) entre les collectivités d'un département, en tenant compte de leur richesse fiscale. L'objectif est de réduire les inégalités financières entre les communes.

Compensation Exo TH Compensation des Exonérations de Taxe d'Habitation, Pour les contribuables bénéficiant d'exonérations de taxe d'habitation (par exemple, pour les foyers modestes ou les seniors), l'État verse une compensation aux collectivités locales pour limiter la perte de recettes.

Compensation Exo FB/FNB Compensation des Exonérations de Taxe Foncière sur le Bâti (FB) et le Non-Bâti (FNB) Ces compensations concernent les pertes de recettes fiscales pour les collectivités dues aux exonérations de taxes foncières sur les propriétés bâties (FB) ou non bâties (FNB). Elles visent à garantir un niveau de ressources stables malgré ces exonérations.

Fonds de Compensation de la Taxe Professionnelle (FCPT) Ce fonds est une aide transitoire versée aux collectivités pour compenser les écarts financiers liés à la suppression de la TP et l'introduction de la CET.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU QUERCY CAUSSADAIS							
LIBELLE	2022	2023	% Aug.	2024	% Aug.	2025	% Aug.
DOTATIONS / COMPENSATIONS ETAT (2020 réforme TH) / (2024 PASSAGE A LA M57)							
DGF (base)	159 382,00	176 013,00	10,43%	210 935,00	-	254 247,00	21%
DGF (compensation)	113 528,00	112 869,00	-1%	722 088,00	540%	695 867,00	-4%
CFE / CVAE (voir TVAE)	266 111,00	0,00	-100%	0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!
FNGIR	57 378,00	57 378,00	0%	57 378,00	0%	57 378,00	0%
FPIC (à cpter du 1/1/12)	232 454,00	225 203,00	-3%	211 129,00	-6%	206 801,00	-2%
Fiscalité reversée (autres impôts)	6 703,00	318 589,00	4653%	26 406,00		80 790,00	
<u>Dotations</u>	<u>835 556,00</u>	<u>890 052,00</u>	<u>7%</u>	<u>1 227 936,00</u>	<u>38%</u>	<u>1 295 083,00</u>	<u>5%</u>
DCRTP (comp. Perte TP)	23 376,00	23 376,00	0%	132 856,00	468%	0,00	-100%
Compens. Exo FB / FNB	90 878,00	92 279,00	2%	91 680,00	-1%	12 303,00	-87%
Fonds Dptal péréq. TP (dès 2021)	7 800,00	7 839,14	-	7 465,00	-	5 707,47	-
Fract° compens TVAG			-	1 210 563,00	-	1 213 813,00	0%
Fract° compens TVA			-	302 507,00	-	310 187,00	3%
Compens. CET (Exo CFE/CVAE)	126 989,00	123 313,00	-3%	132 856,00	0%	137 091,00	-
<u>Compensations</u>	<u>249 043,00</u>	<u>246 807,14</u>	<u>-1%</u>	<u>1 877 927,00</u>	<u>661%</u>	<u>1 679 101,47</u>	<u>-11%</u>
ETAT	1 084 599,00	1 136 859,14	5%	3 105 863,00	173%	2 974 184,47	-4%
FISCALITE CCQC (2020 = réforme TH) / (2024 PASSAGE A LA M57)							
Bases prévisionnelles	23 895 700,00	27 452 897,00	15%	28 502 000,00	4%	29 129 000,00	2%
Produit 4 Taxes (réalisation) (FB / FNB / CFE + comp. TH à cpter 2021)	3 429 460,00	3 597 966,00	5%	2 483 161,00	-31%	2 517 334,00	1%
Taux	5,32-7,69-38,50-7,99	5,32-7,69-38,50-7,99	0%	5,32-7,69-38,50-7,99	0%	TH 6- 7,69-38,50-7,99	0%
Bases prévisionnelles	17 908 644,00	19 111 069,00	7%	19 966 263,00	4%	20 498 298,00	3%
Produit T.E.O.M (réalisation)	2 609 606,00	2 783 912,00	7%	2 911 310,00	5%	2 996 527,00	3%
Taux	14,53	14,53	0%	14,53	0%	14,53	0%
CCQC	6 039 066,00	6 381 878,00	6%	5 394 471,00	-15%	5 513 861,00	2%
TOTAL GENERAL	7 123 665,00	7 518 737,14	6%	8 500 334,00	13%	8 488 045,47	0%